2. LES CONDITIONS ACTUELLES DANS LA ZONE D'ETUDE

2. LES CONDITIONS ACTUELLES DANS LA ZONE D'ÉTUDE

2.1 Une Esquisse de la Zone d'Étude

(1) La Région de Saint-Louis

La région de Saint Louis couvre une superficie de 44.127 km^2 (environ 22,4% du pays). Elle a trois départements (Dagana, Matam et Podor). Elle est traversée par le fleuve Sénégal sur près de 500 km et joue un rôle important. Ainsi, on distingue trois zones naturelles, notamment la Vallée du fleuve, le Delta, la zone de Sylviculture et d'élevage.

La population de la région est passée de 661.791 habitants en 1988 à 689.886 habitants en 1990 et à 763.673 en 1995. La densité de la population de la région est de 17 habitants au km2 (la densité nationale étant environ de 41 hbts/km^2). La population de la ville de Saint Louis est estimée à 135.440 hbts en 1995 d'après les données du recensement de 1985.

L'économie de la région, essentiellement dominée par les activités agricoles, est tributaire en grande partie des aléas climatiques. Les zones de culture ont diminué à cause de plusieurs contraintes liées aux coûts élevé d'entretien des outils d'irrigation, à leur réparation et la cherté de l'engrais, même dans les surfaces irriguées, réservées à la production du riz. Mais aussi aux conditions de crédit (des taux d'intérêts élevés et de délais de paiement courts). Les industries de la région sont orientées vers la transformation des produits agricoles comme la canne à sucre, les tomates et le riz.

Dans les Perspectives et les Stratégies de Développement de Saint Louis, les points suivants ont été retenus pour ce qui concerne le secteur de la pêche.

1) L'étude et la réalisation d'un projet de brise-lames au large de Saint Louis afin de calmer les courants, faciliter les débarquements et assurer la sécurité des navires et des pêcheurs.
2) Rendre opérationnels la jetée et le port de pêche.
3) Créer un "véritable" centre de mareyage disposant de tous les équipements nécessaires, avec notamment la construction d'une aire de stationnement, d'un système d'évacuation de l'eau, d'un système électrique, d'une réserve d'eau, de chambres froides pour la conservation de la glace, etc., d'un accès pour les voitures (routes) et de toilettes, etc.
4) Construire des fabriques de glace (stockage et approvisionnement)
5) Assurer un approvisionnement en glace.
6) Concernant la transformation, il est indispensable de prendre les mesures

suivantes.

- Mise en place d'un équipement beaucoup plus performant afin d'augmenter la capacité de traitement et de stockage à Guet Ndar jusqu'à ce que ceux de Goxou Mbath et Gandiol soient fonctionnels
- Aménager l'aire de transformation et construire des abris
- Mise sur pied de cribles et d'éviers pour le séchage
- Diversification des techniques de traitement (construction de fours pour le fumage)
- Construction de murs de protection autour des aires de séchage
- Électrification des sites
- Construction de toilettes

7) Faciliter l'accès aux crédits pour l'équipement et les autres dépenses.

8) Former les pêcheurs afin d'améliorer leurs compétences (pour qu'ils puissent utiliser de plus grandes pirogues et faire des campagnes beaucoup plus longues en mer avec du matériel moderne)

9) Coopération régionale en ce qui concerne la pêche dans les eaux Mauritaniennes

(2) La Région de Thiès

La région ce Thiès couvre une superficie de 6.601 km^2 et compte trois départements (Thiès, Mbour et Tivaoane). Thiès est la région la deuxième plus grande région après la région de Dakar. En 1995 on comptait 1.144.958 hbts à Thiès, soit une densité de 169 hbts/km^2. L'exode concerne principalement la population rurale qui émigré vers les centres urbains ou semi urbains à Thiès, Dakar, Mbour, Kayar, etc., à la recherche d'emplois pendant la saison sèche. Une autre forme d'émigration concerne les pays étrangers (Italie, France, États-Unis) et cette émigration pose un sérieux problème pour le développement de l'agriculture.

L'agriculture joue un rôle majeur dans l'économie de la région avec la culture de l'arachide, du mil, de l'haricot, etc. On pratique, en général, le maraîchage et la culture d'arbres fruitiers dans les Niayes et dans les départements de Thiès. Ces derniers contribuent pour environ 1/3 de la production nationale.

La région de Thiès s'étend sur 135 km de côte. Elle contribue environ pour la moitié de la production nationale de poissons. L'activité de la pêche est principalement dominée par la pêche artisanale et la production de la région de Thiès représente une part substantielle des 70 pour cent de la production artisanale nationale. Le secteur a d'énormes possibilités. La région a besoin de moderniser les techniques de pêche et de mettre en place des technologies de conservation.

Dans la Stratégie Régionale de Développement, il a été indiqué que les stratégies de développement du secteur de la pêche énumérées ci-dessous sont nécessaires pour assurer une gestion rationnelle des ressources, un meilleur contrôle de la production et la satisfaction du consommateur:

1) Amélioration de la disposition des aires de débarquement, de séchage et de transformation des produits
2) Mise en place de chambres froides
3) Application des mesures de conservation et de protection des espèces démersales.
4) Possibilité de pouvoir acheter des équipements de pêche à des prix abordables et adoption d'outils de pêche appropriés

(3) La Région de Louga

La région de Louga couvre une superficie de 29.188 km^2 (environ 15% du pays). Elle a trois départements (Kébémer, Linguère et Louga). Louga est une région où l'activité agro-sylvo-pastorale (agriculture/sylviculture/élevage) y est très développée. Cette activité est dominée par l'élevage qui est très répandu et l'exploitation des ressources forestières. La population de la région était estimée à 530.780 hbts en 1995. La population rurale représente 77% et le taux d'urbanisation est de 19%. Il est l'un des plus bas et des plus faibles du pays. La région connaît une forte émigration à cause de la sécheresse persistante et des sévères conditions de vie dans la campagne.

L'économie régionale est principalement basée sur l'agriculture et l'élevage. Ces deux activités sont tributaires de la pluviométrie (la moyenne annuelle est de 300 mm). Le maraîchage se développe sur la frange côtière (zone des Niayes), dans la zone aride de Keur Momar Sarr (au Nord du département de Louga) et autour des grands ouvrages d'irrigation. La pêche est devenue une des grandes activités sur lesquelles la région compte pour revitaliser son économie. Il y a 50 km de côte à Louga.

Dans le Neuvième Plan (1996-2001), les projets suivants ont été choisis comme stratégies de développement du secteur de la pêche dans la région de Louga.

a. <u>Projet à court terme</u>
   - La réhabilitation de la route Kébémer- Lompoul
   - La construction d'une piste reliant Potou à Taré et le tronçon qui va de Potou à la mer
   - La construction d'une aire de séchage à Potou et d'infrastructures

connexes.

- Mettre en place des magasins pour vendre les pièces de rechange et les engins hors-bord
- Mise en place d'un phare à Potou et Lompoul pour guider les pêcheurs.

b. Projet à moyen terme

Établissement d'une inspection régionale et d'un point de contrôle à Potou pour renforcer la structure administratives' occupant de la pêche dans la région de Louga.

c. Projet à long terme

- Construction d'une route le long de la plage reliant Lompoul et Taré, ce qui permetrait d'accéder aux villages côtiers et procéder ainsi à leur désenclavement
- Mise sur pied d'un bureau régional de la CNCAS (Banque Agricole) à Louga de sorte que les pêcheurs ne se sentent pas obligés d'aller jusqu'à Saint Louis pour obtenir des crédits
- Création d'une unité de recherche du CRODT à Potou pour fournir toutes les informations utiles et nécessaires à l'exploitation des pêcheries marines

(4) La Région de Dakar

La région de Dakar se trouve dans la péninsule du Cap-Vert, la partie la plus à l'ouest du continent Africain. La région compte trois départements : Dakar, Pikine et Rufisque. Elle couvre une superficie de 550 km2 et a une population estimée en 1995 respectivement à 821.900 habitants dans le Département de Dakar, 946.414 à Pikine et 243.989 habitants à Rufisque.

Il y a plusieurs sites de débarquement dans ces trois départements. Les plus importants se trouvent à Hann et à Rufisque. Dakar est un grand centre de consommation. On y trouve un marché central au poisson à Pikine et plusieurs marchés de détail. Environ 90% des usines de transformation du poisson sont également implantées à Dakar (il existe environ 49 usines de transformation du poisson au Sénégal). Dakar compte environ 19 fabriques de glace, avec à peu près une capacité de 647 tonnes/jour; dont environ 77% est utilisé pour l'autoconsommation, 20% est destiné à la commercialisation du poisson et 3% aux boulangeries, aux restaurants, etc. Les mareyeurs et les intermédiaires opérant dans les zones de consommation et de production approvisionnent régulièrement en poissons les marchés et les usines de transformation de Dakar.

2.2 Production de la Pêche

(1) La Région de Saint Louis

La région de Saint-Louis possède huit centres de débarquement dont deux (Gandiol et Saint-Louis) sur le littoral maritime. Ce dernier constitue le principal centre de débarquement avec environ 95% (36,055 tonnes) du total des mises à terres de la région qui représentent 37,952 tonnes. Environ 15.000 pêcheurs opéraient dans cette zone avec 2.660 pirogues motorisées et 140 pirogues non motorisées en 1995. Ces pirogues débarquent leurs prises sur une distance longue de plus de 3 km le long de la plage.

En général, les sites de débarquement diffèrent selon les types de pêche. Par exemple la pêche à la ligne à Gokhou Mbathie, la pêche au filet dormant au Nord de Guet Ndar et la seine tournante à Guet Ndar.

Les poissons débarqués sont de trois catégories : les sardinelles, les poissons à haute valeur commerciale et les autres espèces. Les quantités débarquées en 1995 pour ces trois groupes étaient respectivement 23.714 tonnes (62%), 6.035 tonnes (16%) et 8.203 tonnes (22%).

Sur la production artisanale nationale en 1995, Saint-Louis avait 1.641 tonnes de dorade (55%), 691 tonnes de thiof (35%), et 1.342 tonnes de sole (30%).

La grande production de poisson à haute valeur commerciale fait de Saint-Louis une zone d'attraction pour les exportateurs, en dépit de la distance qui le sépare de Dakar.

<u>Pêche à la ligne</u>

En 1995, il y avait environ 600 pirogues de 8 à 12 m de longueur équipées de moteurs hors-bord 15-25 CV. Dans la plupart des cas, il y a 3 pêcheurs à bord pour les opérations de pêche quotidiennes.

La productivité est estimée à 9,3 tonnes/pirogue/an : 20 à 50 % des prises est constituée principalement de poissons à haute valeur commerciale comme les dorades, les thiofs, et les pageots.

La pêche est très dépendante du marché de l'exportation qui a besoin particulièrement de poissons frais et bonne qualité. Les pêcheurs ont répondu à cette demande de produit de haute qualité en introduisant les caisses polystyrènes avec de la glace et utilisant la ligne au lieu de la palangre et en menant des opérations quotidiennes.

Un certain nombre de grandes pirogues (15 à 18 m) opèrent en faisant de la pêche de marée et à longue distance. La faible utilisation des caisses isothermes permet une opération d'au maximum 5 jours seulement par marée. Avec une

utilisation limitée de la glace, même une pêche de marée de 3 à 4 jours conduit à la baisse de la qualité, ce qui est inacceptable pour l'exportation qui représente environ 40% des prises. Dans le cas des petites pirogues, les opérations de pêche se font sur une base quotidienne. Leur poisson est de bonne qualité.

La pêche au filet dormant

En 1995, il y avait 462 pirogues de 8 à 12 m de longueur équipées de moteurs hors bord 15-25 CV. Dans la plupart des cas, l'équipage de ces pirogues est composé de 3 à 5 pêcheurs qui opèrent quotidiennement.

La productivité est estimée à 18,7 tonnes/pirogue/an dont environ 37% est constituée de poissons à haute valeur commerciale comme les soles et les seiches.

Pour le cas de la pêche au filet dormant, les prises d'habitude se détériorent parce que le poisson reste de longs moments dans les filets. Ceci est plus notable avec les petits pélagiques qui meurent très vite dans leurs filets. Ces poissons sont par conséquent consommés au niveau du marché local. Contrairement aux soles qui sont des poissons à haute valeur commerciale, les plus prisés par ce type de pêche, qui conservent une bonne qualité lors de leur débarquement et restent exportables. Il a été remarqué qu'environ 5% de soles au total était rejeté par les mareyeurs dans les points de collecte. Ceci explique en partie pourquoi la glace n'est pas aussi nécessaire à bord des pirogues.

La pêche à la senne tournante

Il y avait 94 pirogues de 18 à 25m de longueur équipées avec des moteurs hors-bord de 40 CV en 1995. Dans la plupart des cas, 20 à 25 pêcheurs sont à bord et vont à la pêche chaque jour. La productivité est estimée à 252 tonnes/pirogue/an. Les principales espèces prises sont les sardinelles. Pour l'opération de pêche 2 pirogues sont utilisées à Saint Louis, une pour le transport des pêcheurs (9-12m de longueur) et une autre pour le transport du poisson (12-22m). La dévaluation du FCFA en 1994 a eu une grande incidence sur la pêche à la seine tournante à cause du coût élevé des investissements pour l'importation des équipements comme la seine (7 millions FCFA), 2 pirogues (4 millions FCFA) et 2 à 3 hors-bord moteurs (3,5 millions FCFA). Récemment sur la Petite Côte, des pêcheurs ont utilisé une seule pirogue pour aller pêcher au large afin de faire face à ces coûts élevés. Les performances économiques de cette méthode n'ont pas été encore entièrement évaluées. Il s'avère nécessaire d'examiner le parc piroguier, les équipements et les systèmes de fonctionnement de la pêche à la seine tournante au Sénégal.

(2) Thiés Nord

Kayar est le principal site de débarquement de Thiés Nord. Il y a deux autres petits sites de débarquement à proximité: Fass Boye et Mboro. Le total des mises à terre à Thiès Nord représentait 19.724 tonnes en 1995. Kayar a contribué pour 16.898 tonnes (86%), Fass Boye pour 2.363 tonnes (12%) et Mboro 463 tonnes (2%).

A Thiès Nord, le nombre de pêcheurs et de pirogues indique une importante fluctuation saisonnière. En 1995, le nombre moyen de pirogues par mois durant la basse saison de pêche (Juin - Décembre) à Kayar était de 244. Ce nombre est passé à 649 pendant la haute saison de pêche (Janvier - Mai) avec l'arrivée de 373 pirogues migrantes venant principalement de Saint-Louis.

Le poisson débarqué à Kayar est classé en trois catégories: les sardinelles, les poissons à haute valeur commerciale et les autres espèces. En 1995, les sardinelles débarquées représentaient 9.020 tonnes (53% du total des mises à terre), le poisson à haute valeur commerciale 2.435 tonnes (14 %) et les autres espèces 5.445 tonnes (33 %). A cause la proximité de Dakar (50 km), Kayar et un exemple type de marché de production pour le centre urbain et la banlieue, caractérisé par les prix élevés du poisson et un grand nombre de micro mareyeurs. Encouragés par une forte demande quotidienne, les pêcheurs de Kayar ont des avantages sur les prix à travers un contrôle journalier de la production depuis 1993.

La pêche à la ligne

Ce type de pêche est en fait similaire à celui pratiqué à Saint Louis. En 1995, il y avait 393 pirogues parmi lesquelles 226 provenaient de Kayar et 167 pirogues migrantes. La productivité est estimée à 18,5 tonnes/pirogue/an, les poissons à haute valeur commerciale représentant 20 à 50 %. Kayar est considéré comme le plus grand site de débarquement du pageot, une des espèces les plus importantes pour l'exportation. Kayar représente 32 % de la production totale des espèces de la pêche artisanale (1995). Un quota journalier de près de 3 caisses (45 kg) par jour est consacré aux dorades/pageots par les pêcheurs à la ligne dans cette zone depuis 1994.

La pêche au filet dormant

L'utilisation du filet dormant à Kayar est très limitée, seules 18 à 46 pirogues migrantes opérant saisonnière ment l'utilisent.

Pêche à la senne tournante

Ce type de pêche est en fait similaire à celui pratiqué à Saint Louis. Il y a 24

pirogues en moyenne par an. La productivité est estimée à 369 tonnes/pirogue/an et la plus grande partie de la production est composée de sardinelles.

(3) La Région de Louga

La région de Louga avec deux sites de débarquement, Potou et Lompoul ne contribue que pour 0,6% de la production nationale de la pêche artisanale. Les quantités débarquées en 1995 à Potou et à Lompoul sont respectivement de 664 tonnes et 1.079 tonnes. Il y a 312 pêcheurs qui utilisent 64 pirogues à moteur et 25 pirogues sans moteur.

La pêche au filet dormant - qui utilise de grandes mailles (plus de 100mm) - est la pratique la plus courante dans la région. Les espèces pêchées dans la région de Louga sont : les poissons chats, les raies et les requins qui représentent respectivement 31%, 30% et 22% de la production de la région en 1995. A cause de la faible demande de ces types de poissons sur le marché local, la plus grande partie des prises est transformée en produits salés - séchés et exportée vers le marché africain. Il n'y a plus de pêche à la seine tournante dans la région de Louga. Les problèmes d'accès avec Dakar freine la commercialisation du poisson frais, même si la production de Sole représentait 252 tonnes en 1995. La production peut potentiellement augmenter.

Le poisson débarqué dans la région de Louga est classé dans les catégories suivantes : les espèces démersales côtières: 1.277 tonnes (73 %), les sardinelles 42 tonnes (2 %) et les autres espèces pélagiques côtières, les mollusques et les crustacés.

(4) La Région de Dakar

La région de Dakar compte environ 10 sites de débarquement situés dans les trois départements que sont Dakar, Pikine et Rufisque. Hann et Rufisque sont comparativement considérés comme les plus importants sites de débarquement, avec 13.130 et 6.422 tonnes respectivement sur un total de 27.763 tonnes débarquées en 1995. Il y a 1.315 pirogues et 10.100 pêcheurs dans la région.

Dakar est la base de débarquement des pirogues de marée (longue distance) qui sont orientées vers la capture des poissons à haute valeur commerciale destinés à l'exportation vers les marchés extérieurs dans la mesure où les infrastructures s'y trouvent.

En 1995, il y avait 163 pirogues de marée à Dakar. Ces pirogues pêchent en Casamance et vont jusqu'en Guinée Bissau pour 8 ou 14 jours par marée. Par conséquent, le secteur de la pêche a besoin d'investissements relativement élevés pour

avoir de grandes pirogues, des moyens de navigation sophistiqués et des caisses de conservation du poisson. Les équipements modernes comme la boussole, l'écosondeur et le moteur hors-bord sont maintenant très répandus dans ce type de pêche.

Le poisson débarqué dans la région de Dakar peut être regroupé dans les catégories suivantes: les sardinelles qui représentaient 16.322 tonnes (59 %), les espèces démersales côtières 4.924 tonnes (18 %), les autres espèces pélagiques 3.689 tonnes (13 %), les mollusques et les crustacés.

Tableau I.2.2-1 Nombre de Pirogues, de Pêcheurs, de Transformateurs et de Mareyeurs

	1991	1992	1993	1994	1995
Thiès Nord					
Pêcheurs	5,114	5,895	5,865	5,313	5,453
Transformateurs	750	795	873	974	1,118
Mareyeurs	248	288	281	335	588
Pirogues	835	914	931	929	939
Production (tonnes)	13,710	16,918	18,768	21,625	19,724
Productivity (tonnes/pirogue)	34	38	46	52	50
Région de Louga					
Pêcheurs		236	244	316	312
Transformateurs	199	209	437	689	860
Mareyeurs	4	4	4	5	6
Pirogues	40	25	22	44	89
Production (tonnes)	1,190	1,192	1,901	2,338	1,744
Productivity (tonnes/pirogue)	30	48	86	53	20
Région de St. Louis					
Guet Ndar (Sine)					
Pêcheurs	13,500	14,000	14,200	14,200	15,000
Transformateurs	700	700	730	900	1,000
Mareyeurs	60	70	85	100	70
Pirogues	1,690	1,870	1,900	1,970	2,800
Production (tonnes)	24,026	29,998	34,820	38,690	37,952
Productivity (tonnes/pirogue)	14	16	18	20	14
Gandiol est inclu dans la Guet Ndar.					
Région de Dakar					
Pêcheurs *	6,044	7,803	8,138	9,021	10,017
Transformateurs *	719	1,016	1,085	1,190	1,300
Mareyeurs *	66	159	183	213	260
Pirogues *	1,182	1,460	1,417	1,497	1,982
Production (tonnes)	21,133	24,856	14,447	25,288	27,763
Productivity (tonnes/pirogue)	18	17	10	17	14

Remarks: * Incomplete for 1991 as data not available for Yoff and Ngor.
Source: Data sheets of Regional Service Offices of DOPM

Study Area Total					
Pêcheurs	24,658	27,934	28,447	28,850	30,782
Transformateurs	2,368	2,720	3,125	3,753	4,278
Mareyeurs	378	521	553	653	924
Pirogues	3,747	4,269	4,270	4,440	5,810
Production (tonnes)	60,059	72,964	69,936	87,941	87,183
Productivity (tonnes/pirogue)	16	17	16	20	15

Remarks: * Incomplete for 1991 as data not available for Yoff and Ngor.
Source: Data sheets of Regional Service Offices of DOPM

2.3 Commercialisation et Distribution Du Poisson

(1) Commercialisation et Distribution du Poisson

La production totale de poisson dans la Zone d'Étude était de 89.775 tonnes en 1995 (Tableau I.2.3-1 dont 87.183 tonnes (7%) provenaient de la pêche artisanale et les 3% restant (1.781 tonnes) de la pêche industrielle. Environ 811 tonnes de poisson importé ont été débarquées à Dakar. Sur les 87.183 tonnes de la production artisanale, la région de St-Louis a contribué pour 44% (37.952 tonnes), la région de Dakar 32% (27.763 tonnes), Thiès Nord 23% (19.724 tonnes) et la région de Louga 2% (1.744 tonnes). Sur un total de 89.775 tonnes de poisson débarquées dans la Zone d'Étude, environ 42.621 tonnes (48%) ont été commercialisées sous forme de poisson frais, 27.663 tonnes (31%) ont été consommées localement, 16.151 tonnes (18%) étaient utilisées pour les besoins de la transformation artisanale et 3.340 tonnes (3%) étaient utilisées pour les besoins de la transformation industrielle à Dakar.

Le Tableau I.2.3-2 montre l'origine et la destination de la production de poissons frais et de poissons transformés dans la Zone d'Étude. Sur un total de 89.775 tonnes, environ 81.552 tonnes (91%) ont été consommées localement (68.395 tonnes sous forme de poissons frais et 13.157 tonnes sous forme de poisson transformé) et les 8.223 tonnes restant ou 9% (5.230 tonnes sous forme de poisson frais et 2.993 tonnes sous forme de poisson transformé) ont été exportées. Environ 37.526 (46%) tonnes ont été consommées dans leur zone de production et les 44.027 tonnes restant ont été commercialisés à Dakar, un grand débouché pour le poisson [18.347 tonnes ou 27% (14.950 tonnes sous forme de poissons frais et 3.397 tonnes sous forme de poisson transformé], et Kaolack (un grand centre de transit pour le poisson) a reçu 3.918 tonnes (5%). Les autres régions ont reçu quant à elles 21.699 tonnes (27%).

Les schémas de répartition et de commercialisation du poisson dans les principaux centres de débarquement (Kayar, St-Louis et Hann dans la région de Dakar) dans la zone d'étude sont exposés dans les Figures I.2.3-1 à I.2.3-5 et dans les Tableaux I.2.3-3 et I.2.3-4.

Comme indiqué dans la Figures I.2.3-3 et I.2.3-4, 37.952 tonnes de poisson avaient été débarquées à St-Louis, dont 10.375 tonnes (27%) avaient été commercialisées à Dakar et 8.795 tonnes (23%) à Louga, Diourbel, Thiès et les autres régions. La consommation locale de poisson frais a été de 5.984 tonnes (16%) à St-Louis et ses environs et de l'ordre de 6.690 tonnes dans les localités à l'intérieur de la région de St-Louis (Dagana, Matam, Podor). Environ 6.108 tonnes (16%) de poisson ont été transformées artisanalement. On estime la quantité exportée à 1.820 tonnes.

Comme indiqué dans la Figure I.2.3-3 et I.2.3-4, 16.898 tonnes ont été débarquées à kayar, dont les 33% (5.672 tonnes) ont été commercialisées à Dakar et 23% (3.906 tonnes), Kaolack, Diourbel et dans les autres régions. La consommation locale de poisson frais à Kayar et ses environs et dans la ville de Thiès était de 2.384 tonnes (14%). Près de 4.936 tonnes (29%) ont été transformées artisanalement. la quantité exportée est estimée à 975 tonnes.

Près de 13.130 tonnes de poisson ont été débarquées dans le village de pêcheurs de Hann (Figure I.2.3-5), dont 9.734 tonnes (75%) ont été commercialisées à Dakar par les détaillants locaux. Environ 2.680 tonnes (20%) ont été achetées par les mareyeurs qui les ont revendues au secteur de la transformation industrielle.

(2) Système de Commercialisation du Poisson

D'habitude le système de commercialisation du poisson de la zone de production à celle de la consommation comporte plusieurs étapes. Ces dernières sont: la pêche en tant que telle, le débarquement, les tractations et l'achat, le glaçage et la mise du poisson dans des caisses, le transport du poisson, etc. On a noté deux principaux systèmes de commercialisation: celui concernant les sardinelles capturées avec les sennes tournantes et celui du poisson noble capturé par les pêcheurs à la ligne ou grâce au filet dormant. Ces deux systèmes sont décrits ci-dessous.

Le système de commercialisation de la sardinelle

Le système de commercialisation de la sardinelle tel qu'il a été observé à St-louis est illustré à la Figure I.2.3-6. Un équipage comprend d'habitude 20 pêcheurs utilisant la senne tournante. Avant d'aller en mer, ils consacrent environ une heure pour acheter du carburant, de la nourriture et préparer les filets. Il leur faut environ deux à trois heures pour atteindre les zones de pêche; quant à l'opération de pêche en tant que telle, elle dure environ une heure. Ils mettent deux heures à peu près pour revenir sur terre. Ces pirogues débarquent habituellement trois tonnes de poisson chacune.

C'est entre 13 et 18 heures que les pirogues qui pêchent les sardinelles commencent à débarquer. Cette période coïncident avec l'heure du marché. Mais c'est vers 17 heures que l'on note le plus grand nombre de débarquements. Ces derniers ont lieu dans un périmètre d'environ 100 mètres le long de la plage grouillant de monde.

A l'arrivée d'une pirogue, le capitaine ou un membre de la famille du proprietaire de l'unite s'ocpe de la commercialisation des captures. Ces derniers qui ont attendu pendant longtemps sur la plage, ont eu le temps d'observer les autres pirogues débarquées leurs prises et se sont faits une idée sur la quantité de poisson

disponible et sur les prix. Pendant ce temps le poisson est toujours dans la pirogue (à Kayar le poisson est débarqué avant les tractations). Le poisson est débarqué une fois les tractations entre le "capitaine" et les mareyeurs terminées. Ces derniers font appel à des porteurs qui transportent le poisson de la plage aux camions stationnés à environ 100 mètres de là. Il se passe environ une heure, voire une heure et demie entre les tractations et l'embarquement du poisson dans les camions. Tout dépend de la distance du lieu où sont stationnés les camions. Le payement intervient le lendemain si les pêcheurs et les mareyeurs se connaissent. Sinon il a lieu le même jour.

L'assistant et le chauffeur du mareyeur veillent à ce que le poisson soit mis dans de la glace achetée auparavant par le mareyeur. Ce dernier achète le nombre de blocs de glace dont il a besoin ailleurs ou sur les sites de débarquement où la glace est conservée dans de la sciure de bois. Pour mener à bien cette opération, on fait appel à deux ou trois manoeuvres dont un chargé de concasser la glace à l'aide d'un bâton. Une fois la glace concassée, on la répand dans des paniers en feuilles de "ronier". Ensuite on place le poisson dans le panier avant de rajouter une autre couche de glace. Quand le panier est rempli, on le charge dans le camion. Il faut environ une heure pour remplir un camion dont la capacité oscille, en général, entre trois et quatre tonnes de poisson.

Certains mareyeurs ont leurs propres camions et emploient un chauffeur et des manoeuvres tandis que d'autres louent un ou des camions. Le tarif de la location est de 50.000 - 80,000 FCFA carburant compris pour la destination Dakar; et quand la destination est Podor, Matam ou Bakel, le Mareyeur prend en charge le carburant. Les camions qui vont à Dakar quittent entre 20 et 21 heures et arrivent avant 6 heures du matin au Marché Central de Poisson.

Le processus décrit ci-dessus a lieu sur la plage qui est remplie de monde à cause des autres activités comme la transformation qui s'y déroulent. Il n'y a pas d'infrastructure pour la commercialisation du poisson et les conditions d'hygiène laissent à désirer.

Le système de commercialisation du poisson noble

La Figure I.2.3-7 montre le système de commercialisation du poisson capturé par les pêcheurs à la ligne tel que observé à Saint Louis. Les poissons nobles sont essentiellement des démersaux capturés grâce à la pêche à la ligne et aux filets dormants.

Pour pêcher ces espèces, il faut un équipage de trois personnes et des caisses de glace. Les préparatifs pour ce type de pêche (carburant, glace, nourriture, eau) durent environ une heure à cause de l'éloignement des points de vente du carburant et de l'approvisionnement en glace.

Les pirogues quittent habituellement très tôt le matin car elles passent beaucoup de temps en mer en train de pêcher. Elles doivent revenir à l'heure du marché pour pouvoir écouler leurs produits. Le trajet jusqu'au lieu de pêche prend à peu prés 2 à 3 heures à l'aller comme au retour. La pêche proprement dite 5 à 6 heures.

Les pirogues reviennent généralement entre 15h et 18 h. Les sites de débarquement s'étendent sur une distance de 3 km le long de la plage. Le volume de poisson capturé n'est pas très important. Près de 50 à 100 kg par pirogue. Les pêcheurs vendent habituellement leurs prises aux mareyeurs ou à des courtiers qui ont fait la commande auparavant. Les mareyeurs ou les courtiers employés par les usines de transformation se rendent sur chaque site de débarquement pour acheter du poisson tandis que leurs camions attendent à 100 m de la plage. Le poisson est transporté de la plage jusqu'aux camions dans des paniers. Puis il est soigneusement rangé dans des caisses avec de la glace. Étant donné que la quantité de poisson par pirogue n'est pas très significative, la collecte et le transfert du poisson d'un site à un autre sur une distance de 1,5 km prennent du temps. De plus, il faut beaucoup de temps pour charger un camion d'une capacité de deux tonnes. Il faut environ 30 à 75 minutes pour débarquer le poisson de la pirogue, le vendre, le transférer, le mettre dans les caisses et enfin le charger dans un camion. La durée de ce processus dépend en fait de la distance entre le site de débarquement et le lieu où le camion est stationné.

Les mareyeurs ou les courtiers ont leur propre moyen de transport ou utilisent un camion fourni par une usine de transformation. Ils fournissent aussi de la glace aux pêcheurs. Glace que ces derniers utilisent pour la pêche et le stockage du poisson.

(3) La Réglementation de la Vente du Poisson

Bien que dans sa généralité la vente en gros de poisson soit régie par un décret, il n'existe pas au Sénégal de réglementation commerciale s'étendant à l'ensemble du pays pour ce secteur. Exception faite du Marché Central au Poisson de Dakar qui a un règlement intérieur comprenant 19 articles portant sur la gestion et l'administration du marché, les activités du marché et les droits et taxes payables pour les différents services offerts. Ce règlement fixe également les conditions d'accès au marché et définit le profil des usagers ainsi que les conditions d'utilisation et garantit la sécurité et la discipline au sein du marché. Il concerne également le Bureau de Contrôle et les Agents sanitaires, tout comme l'organisation des ventes, le dépôt de poisson, la location des caisses et le concassage de la glace.

Le Marché Central de Poisson de Dakar fonctionne quotidiennement de 5 à 11 heures du matin. Il ne ferme que 14 jours dans l'année et un jour par mois pour les besoins d'entretien. Les tarifs en vigueur actuellement ont été débattus et arrêtés le 20

Octobre 1992 par "Le Comité de la Communauté Urbaine de Dakar", après avoir consulté des professionnels et avec l'approbation du Ministre de l'Intérieur. Les tarifs sont fixés pour :

- Les droits d'accès: ils varient selon la profession de l'utilisateur
- La location d'espace (par mètre carré)
- La location de caisses et le stockage du poisson (la capacité est de 26 tonnes)
- La vente et le concassage de glace

Les utilisateurs du MCP sont les mareyeurs et leurs associés, les porteurs, les préposés à l'écaillage du poisson et les acheteurs occasionnels ou les professionnels. Les mareyeurs ont des cartes bleues qui leur permettent d'entrer et de mener leurs activités dans leur marché. Ces cartes leur permettent aussi de profiter des services disponibles dans l'enceinte du marché. Leurs associés sont titulaires des cartes roses. Ils peuvent transporter du poisson et travailler sous l'autorité du mareyeur. Les intermédiaires ont des cartes jaunes. Ils peuvent dépendre d'un mareyeur ou bien travailler indépendamment. Les porteurs ont quant à eux des cartes vertes. Leurs activités se limitent à aider, charger et à décharger les produits des vendeurs, transporter les produits des acheteurs qui ont libre accès au sein du marché. Le MCP compte actuellement 2.789 usagers dont 432 mareyeurs, 144 associés, 521 porteurs, 9 préposés à l'écaillage du poisson et les intermédiaires. Ces usagers payent des droits de licence annuels. Ces licences leur permettent de travailler dans le marché, alors que les clients et les détaillants peuvent librement accéder au marché.

(4) Le Réseau d'Information dans le Secteur de la Commercialisation du Poisson

A la seule exception du système de collecte de données statistiques de la DOPM, il n'existe pas au Sénégal de réseau formel d'informations commerciales concernant la pêche. Néanmoins, les professionnels de la pêche ont confectionnés un réseau informel à travers lequel ils se communiquent les informations commerciales dont ils ont besoin. C'est par ce moyen qu'au niveau de la zone de production, que mareyeurs et intermédiaires échangent des informations relatives aux quantités débarquées et aux différents prix de certaines espèces. De la même manière, au niveau de la zone de consommation mareyeurs et représentants des poissonneries (intermédiaires) échangent des informations du même ordre. En dépit du fait que les services de pêche tiennent pour des besoins statistiques, un registre des opérations quotidiennes concernant l'origine et la destination du poisson, ces derniers ne procèdent pas à un affichage de ces informations ni au niveau des sites de débarquement ni au niveau des lieux de vente en gros.

Les pêcheurs eux, n'ont aucun accès aux informations relatives à la

commercialisation. Une enquête nous a permis de découvrir le système d'information suivant (Fig. I.2.3.6).

Les Professionnels

- Au niveau de la zone de production, les mareyeurs reçoivent leurs commandes à un certain moment et pour des espèces et des quantités de poisson bien déterminées.
- Alors les mareyeurs donnent des directives aux pêcheurs et leur remettent certains intrants comme la glace, du carburant et de la nourriture, etc.
- Les mareyeurs (qui sont indépendants) appellent par téléphone les usines qui sont à Dakar soit pour obtenir des commandes soit pour faire part des quantités et espèces collectées.
- Dans le cas où ils doivent faire une livraison, les mareyeurs appellent Dakar par téléphone pour la location d'un camion.
- Les pêcheurs ne peuvent accéder aux informations que par le biais des mareyeurs au niveau de la zone de production ou par le biais d'amis et parents au niveau de la zone de consommation.
- Dans certaines circonstances en l'occurrence en saison de surabondance les pêcheurs font appel aux mareyeurs.

Le Service Régional de la DOPM

- La DOPM enregistre les quantités de poissons transportées par les mareyeurs tous les jours. Ceci est facilité par le fait que les mareyeurs doivent obligatoirement se faire délivrer un certificat sanitaire par les inspecteurs de la DOPM à chaque expédition de poisson frais ou transformé.
- De cette manière la DOPM parvient à obtenir les données concernant les quantités et espèces par destination
- Les données journalières sont compilées dans un registre mensuel et envoyées au service des pêches de Dakar qui les utilise pour établir des statistiques.
- Les données ainsi obtenues ne permettent cependant que de connaître le volume de poisson commercialisé et non les quantités débarquées.
- Le service régional des pêches ne compte que deux inspecteurs et ne dispose que de très peu d'équipements et pas de système de traitement automatisé comme des ordinateurs, etc.

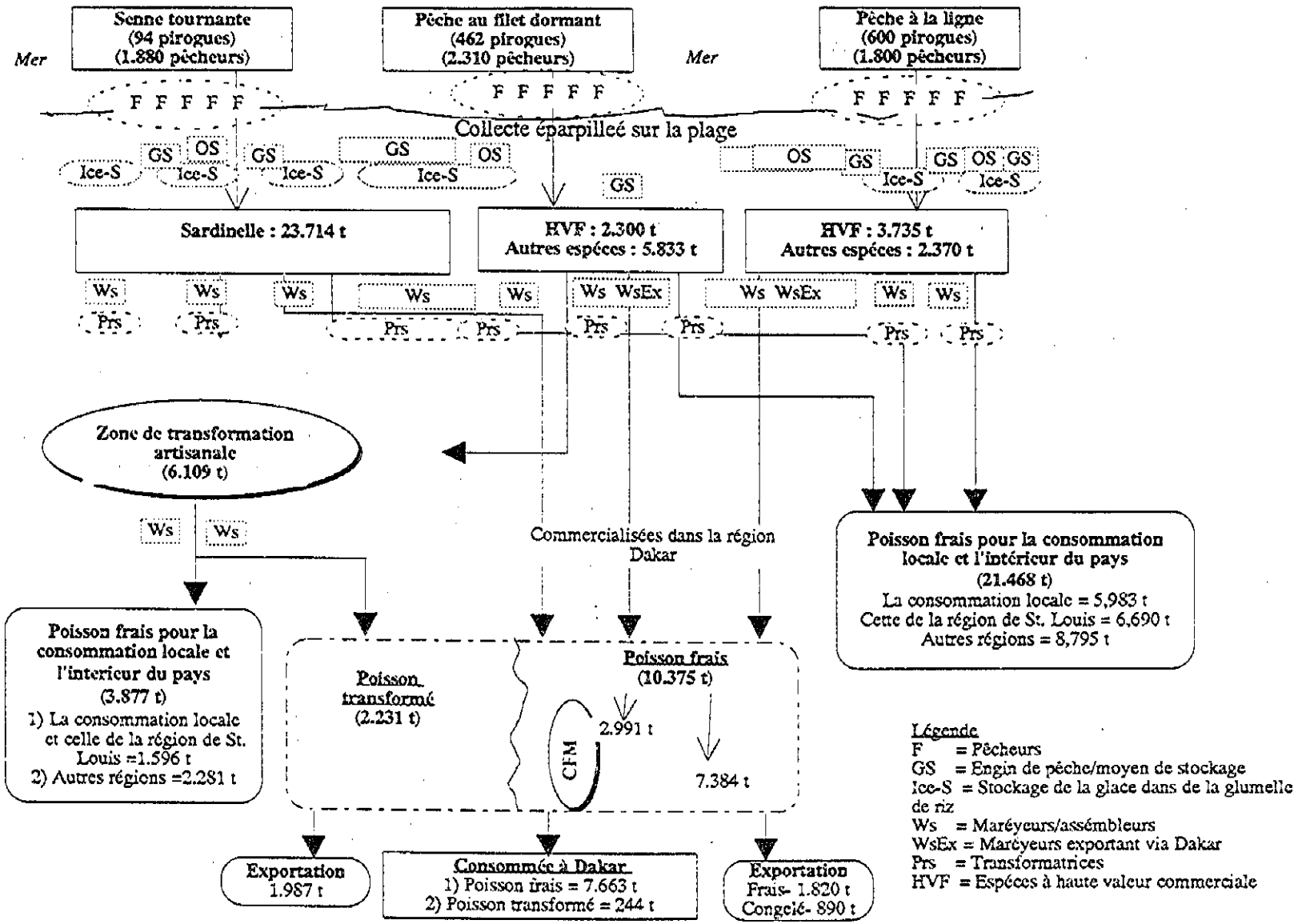

Fig. I.2.3-1 Modèle et Volume de la Commercialisation du Poisson à Saint Louis (1995)

11/11/97

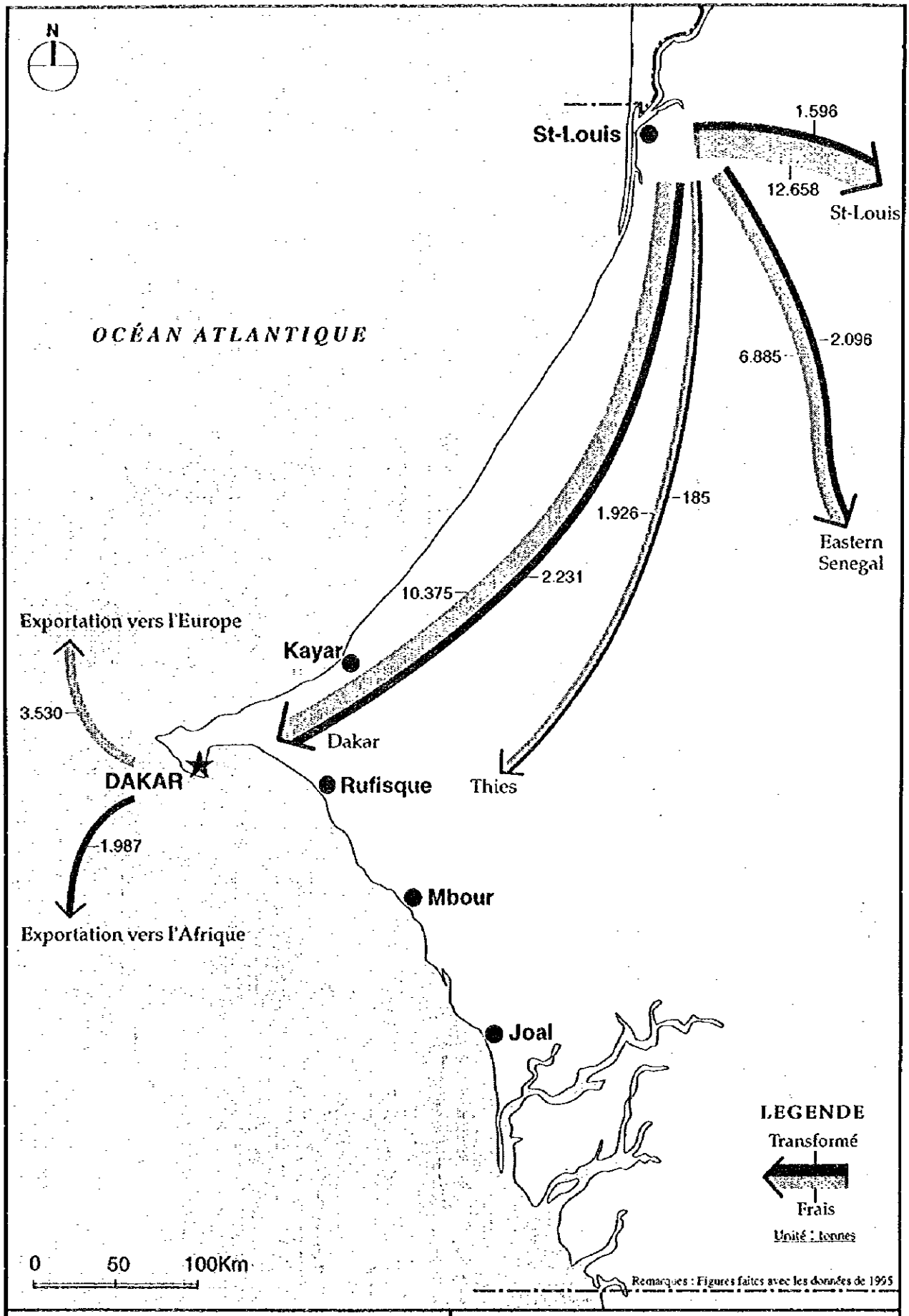

Fig. I.2.3-2 Volume du Flux de Poissons Frais et Transformés par Destination en Provenance de Saint Louis (1995)	L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

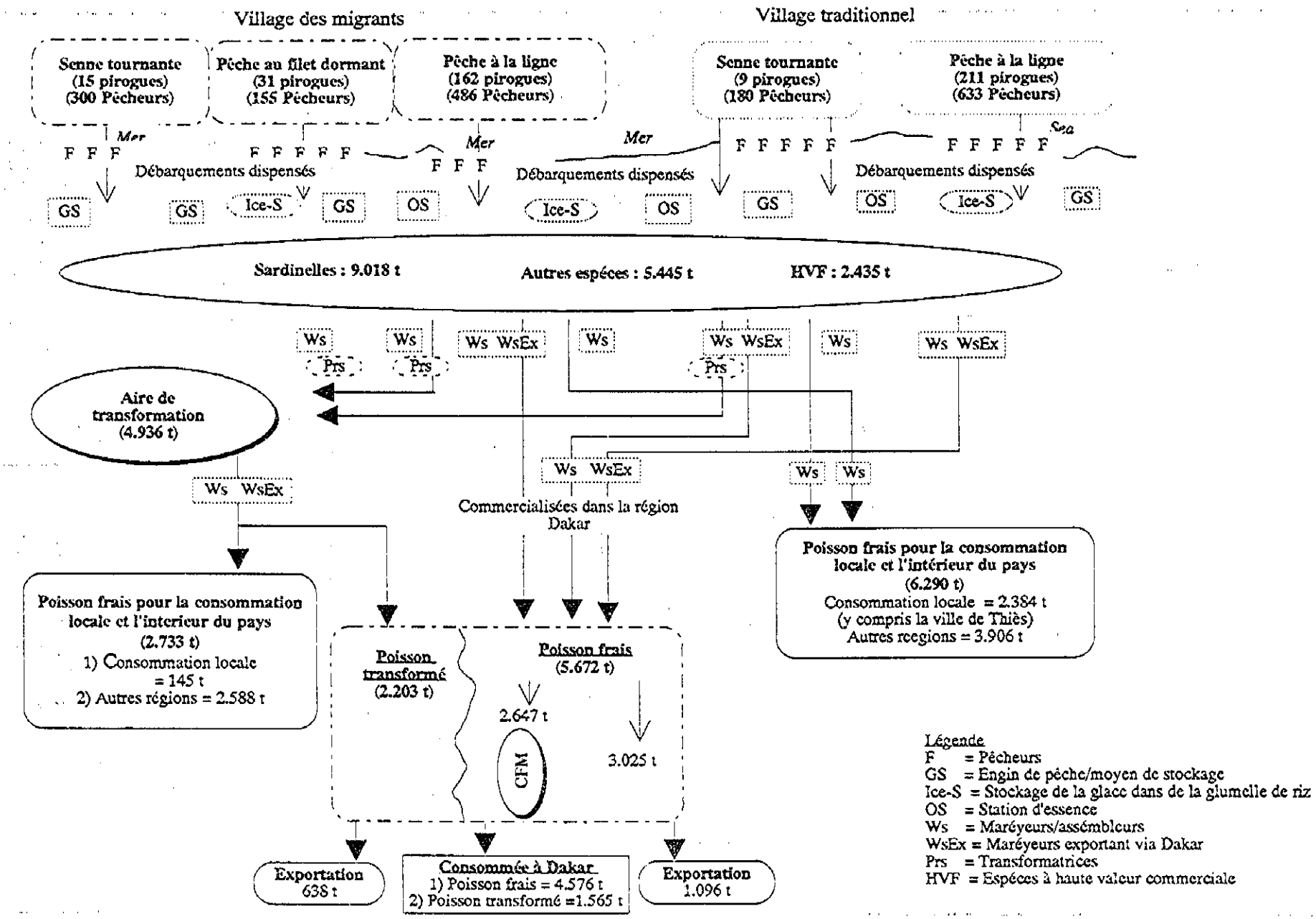

Fig.1.2.3-3 Modèle et Volume de Commercialisation du Poisson à Kayar (1995)

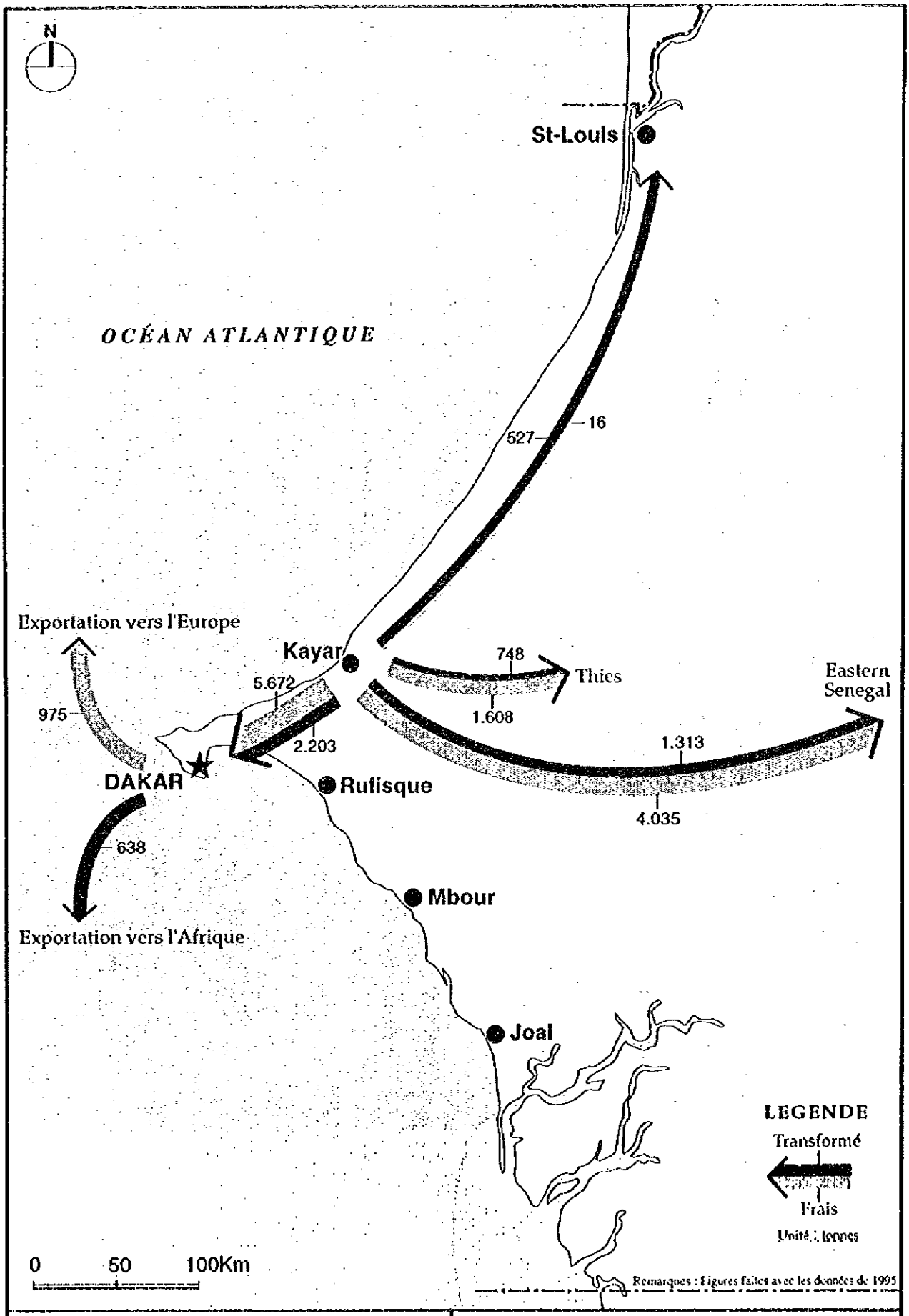

Fig. I.2.3-4 Volume du Flux de Poissons Frais et Transformés par Destination en Provenance de Kayar (1995)

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DANS LA ZONE DE PECHE NORD EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

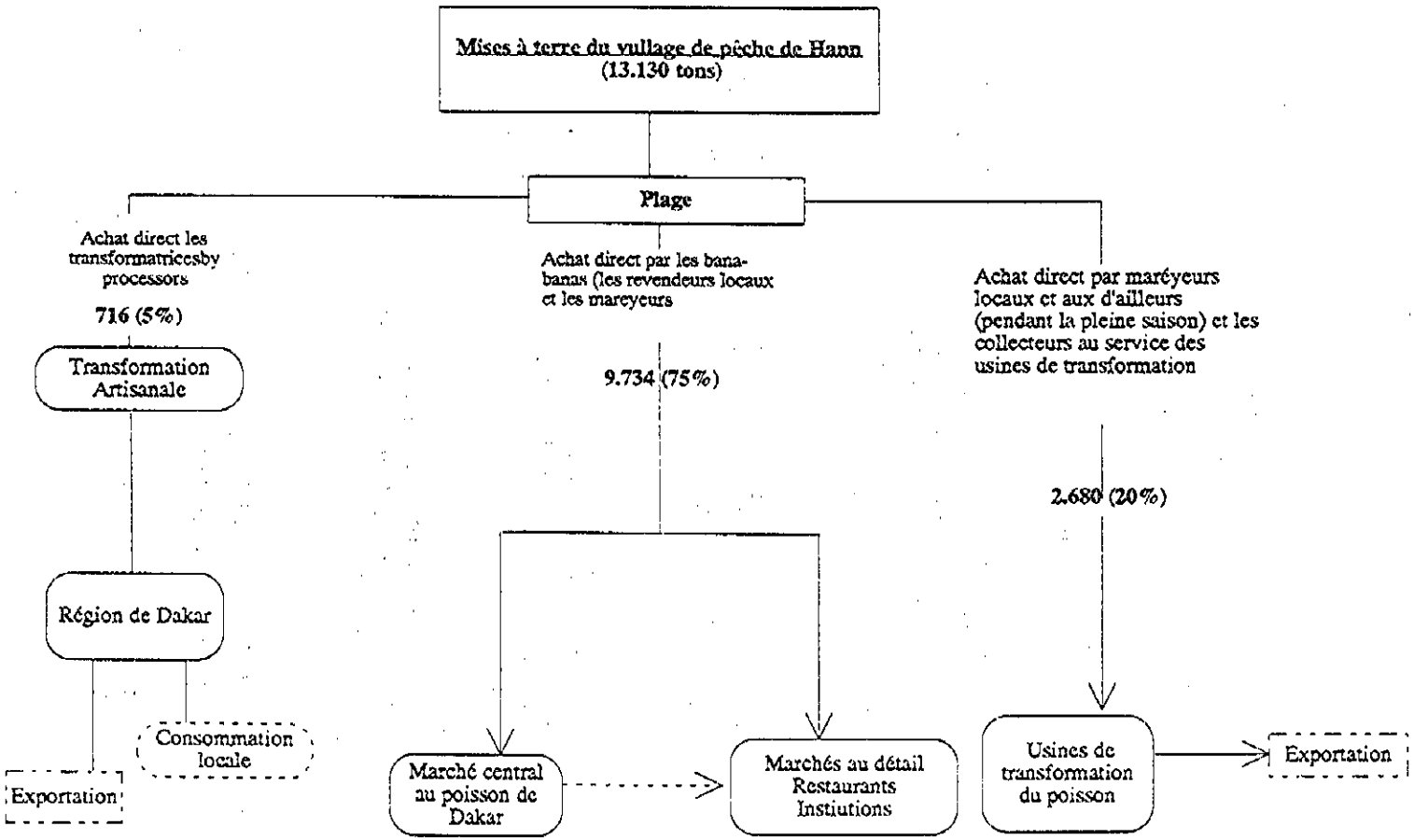

Remarques: Les figures portent sur les données de 1995 en tonnes

Source: Enquête sur le terrain lors de la Phase I (L'Etude sur le Programme de Développement dans la zone de Pêche Nord au Sénégal) Oct.-Dec., 1996

Fig. I.2.3-5 Modèle et Volume de la Commercialisation du Poisson à Hann

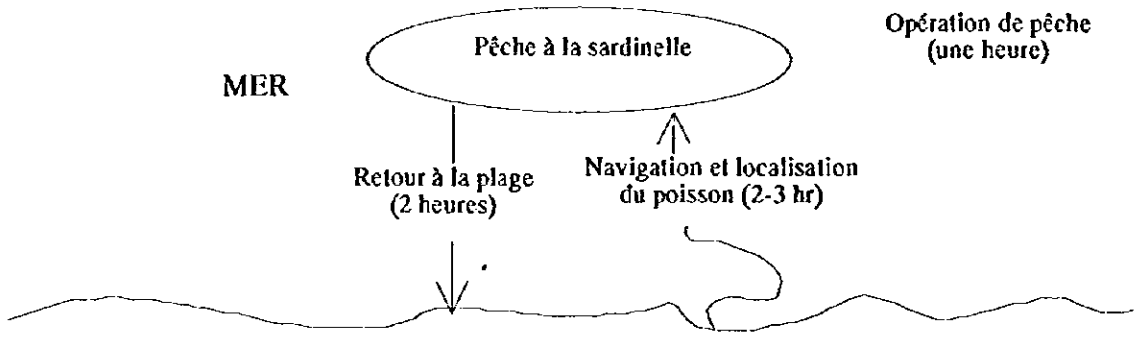

Préparation pour la pêche	Pour chaque opération de pêhe à la sardine il faut 2 pirogues, 20 hommes, la préparation du filet (senne tournante), du moteur et du carburant.	Préparation (environ 1 heure)
Attente du retour des pirogues	Les maréyeurs attendent le retour des pirogues de midi à 6 h du soir.	
Retour des pirogues débarquement, négociation, et achat	Le retour des pirogues a lieu entre 13 h et 17:00 qui est la période la plus active; les negociations commencent à même la plage alors que le produit est toujours à bord de la pirogue. Quand un accord est trouvé, les pêcheurs déchargent le produit.	La quantité débarquée tourne autour de 2,5 à 3 tonnes par pirogue.
Portage (fait par les porteurs)	Les porteurs employés par le maréyeur transportent le poisson dans des paniers (de 40 kg) vers le garage des camions qui se trouve à 100 m de la plage.	La durée pour couvrir la distance de la plage/pirogue au lieu de parcage des camions est de 60 à 90 minutes selon la distance.
Conditionnement et chargement	Le conditionnement du poisson avec de la glace concassée est fait à ciel ouvert par 2 ou 3 auxiliaires qui s'occupent aussi du chargement.	Il faut une heure de temps pour conditionner et charger la production d'une pirogue.
Transport	Le transport vers Dakar ou les régions interieures est assuré par camions (refrigérés mais pas frigorfiques).	

Source: Etude faite lors de la Phase I (Programme de Développement de la Pêche dans la Zone Nord de la République du Sénégal) Oct. - Dec., 1996

Fig I.2.3-6 Systéme de Commercialisation des Captures de la Pêche à la Sardinelle

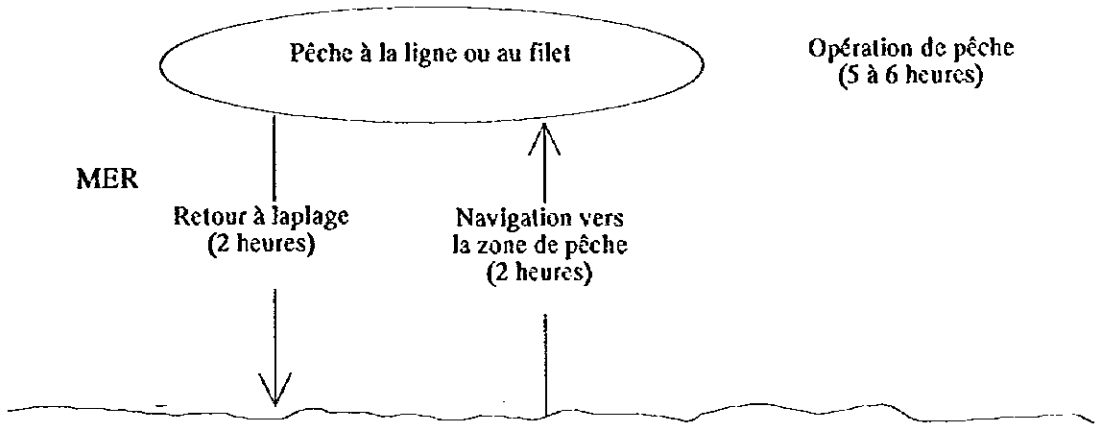

Préparation pour la pêche	Pour chaque opération de pêche il faut 2 à 3 pêcheurs. Les pirogues ont de grande caisse de glace. Le départ à lieu tôt le matin pour la pêche journalière, de plus il leur faut se préparer (moteur, carburant, glace, eau et nourriture).	La préparation dure 1 heure de temps à cause de la dispersion des lieux d'approvisonnement en carburant, glace et eau.
Attente du retour des pirogues	Maréyeurs/collcteurs attendent de midi à 6 heures du soir le retour des pirogues.	
Retour des pirogues, débarquement, négociation, et achat	Le retour des pirogues a lieu aux environs de 3 à 6 heures de l'aprés-midi. Les points de débarquement sont répandu sur prés de 3 km. Les mises à terre varient de 50 à 100 kg par pirogue.	Les points de débarquement sont dispersés. L'achat et la collecte du poisson dure de 30 à 75 minutes/pirogue.
Portage (fait par les porteurs)	La quantité de poisson achetée est transportée, jusqu' aux camions parqués à prés de 100 métres des points de débarquement.	
Conditionnement et chargement	Le poisson est bien rangé dans des caisses en polystyrène avec de la glace avant le chargement.	
Transport	Le transport est assuré par des camions refrigérés.	Le temps de collecte pour remplir un camion de 2 tonnes de poisson est long.

Source: Etude faite lors de la Phase I (Programme de Développement de la Pêche dans la Zone Nord de la Republique du Sénégal) Oct. - Dec., 1996

Fig I.2.3-7 Systéme de Commercialisation des Captures de la Pêche à la Ligne et Au Filet

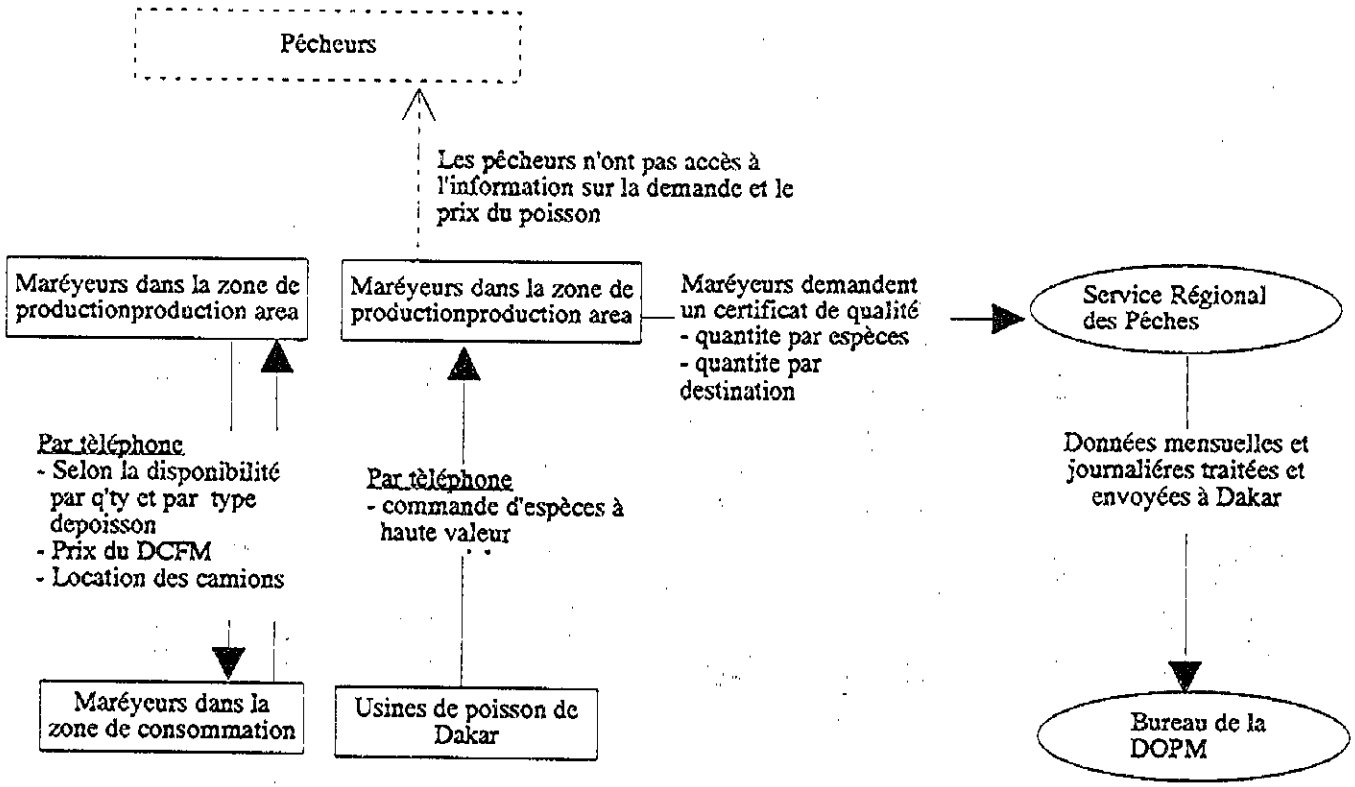

Fig. I.2.3-8 Système d'Information sur la Commercialisation du Poisson

Tableau I.2.3-1 Production de la Pêche Artisanale dans la Zone d'Etude et Son Usage (1995)

Unité: Tonnes

	Production	% du zone d'Etude	Type de consommation			
			Consommation localé	Commercialisation Frais	Transformé artisanale	Transformé industrielle
1. Thiès Nord	19.724	23%	2.400	11.391	5.933	
1) Kayar	16.898	19%	1.872	9.960	4.936	
2) Fass Boye	2.363	3%	265	1.200	903	
3) Mboro	463	1%	263	231	94	
2. Région de Louga	1.744	2%	80	314	1.350	
1) Potou	664	1%	32	80	549	
2) Lompoul	1.080	1%	48	234	801	
3. Région de St. Louis	37.952	44%	12.658	19.186	6.108	
1) Guet Nader (Sine)	36.054	41%				
2) Gandiol	1.898	2%				
4. Reegion de Dakar	27.763	32%	14.493	7.170	2.760	3.340
1) Ngor	218	0%	49	145	25	
2) Yoff	2.403	3%	1.598	20	125	
3) Hann	13.130	15%	8.839	895	716	
4) Rufisque	6.422	7%	2.597	2.894	931	
5) Bargny	1.370	2%	146	616	608	
6) Pikine	316	0%	302	7	7	
7) Soumbédioune	3.570	4%	816	2,465	289	
8) Yenne	333	0%	145	129	59	
Sous-total	87.183	100%	29.631	38.061	16.152	3.340
5. Pêche industrielle	1.781		1.781			
6. Importation (Mauritai	811		811			
Total	89,775		32.223	38.061	16.152	3.340

Remarques:

1) Les données de Ouakam sont compris dans aux de Ngor.
2) Les données de Thiaroye sont compris dans aux de Pikine.
3) Les données de Toubab Dialano sont compris dans aux de Yenne.
4) Prés de 1.781 tonnes de poisson frais provenant de la pêche industrielle et 811 tonnes de poisson frais importeés sont consommées au niveau local à Dakar.

Source :

1) Compilation faite à parti des registres mensuels des Services Régionaux des Pêches de Kayar et Saint Louis en 1995 et des statistiques de la DOPM en 1995.
2) Résultats Généraux de la pêche Maritime Sénégalaise, DOPM, 1995
3) Régistres journaliers du Marché Central au Poisson, CFM 1995

Tableau I.2.3-2 Origine et Destination du Poisson Frais et du Poisson Transformé de la Zone d'Etude (1995)

Unité: Tonnes

Origine		Déstination							
		Consommation domestique					Exportation	Total	Pourcentage
		Local Consumption	Région de Dakar	Région de Kaolack	Autres Régions	Sous-Total			
Thies Nord	Frais	2,400	6.156	2.115	2.145	12.816	975	13.791	70%
	Transformé	325	2.005	235	2.730	5.295	638	5.933	30%
Sous-total		2.725	8.161	2.350	4.875	18.111	1,613	19.724	100%
St. Louis	Frais	12.658	7.665	469	8.342	29.134	2,710	31.844	84%
	Transformé	1.596	244	0	2.281	4.121	1,987	6.108	16%
Sous-total		14.254	7,909	469	10.623	33.255	4.697	37.952	100%
Louga	Frais	80	50	0	0	130	265	.395	23%
	Transformé	100	1,148	0	102	1.350	0	1.350	77%
Sous-total		180	1,198	0	102	1.480	265	1.745	100%
Dakar	Frais	17.084	0	1.094	5.181	23.359	4,235	27.594	91%
	Transformé	1.406	0	68	918	2.392	368	2.760	9%
Sous-total		18.490	0	1.162	6.099	25.751	4.603	30.354	100%
Total	Frais	32.222	13.871	3.678	15.668	65.439	8.185	73.624	82%
	Transformé	3.427	3.397	303	6.031	13.158	2.993	16.151	18%
	Total	35.649	17.268	3.981	21.699	78.597	11.178	89.775	100%
Pourcentage		40%	19%	4%	24%	88%	12%	100%	

Remarques :

1) La consommation locale indique la consommation de la région.
2) Prés de 1.781 tonnes de poisson frais provenant de la pêche industrielle et 811 tonnes de poisson frais importeés sont consommées au niveau local à Dakar.
3) L'exportation indique l'exportation de poissonfrais, estimèe à 30 à 40% du poisson exportable débarqué.
4) Le poids des produits transformés est exprimé en poids entier (poids frais).
5) La zone d'Etudes se rapporte à Kayar, Fass Boye & Mboro in Thies Nord, Guet Nader et Gandiol dans la région de St. Louis, Potou & Lompoul dans la région de Louga, et les 10 villages de pêche dans la régionde Dakar. in Dakar region.

Source : Compilation faite à parti des registres mensuels des Services Régionaux des Pêches de Kayar et Saint Louis en 1995 et des statistiques de la DOPM en 1995.

Tableau I.2.3.3 Distribution des Mises à Terre de la Pêche par Category de la Région Saint Louis (1995)

Unité: Tonnes

	Poisson Frais							Poisson Transformé							Total
	Consommation domestique			Exportation			Total	Consommation domestique			Exportation			Total	
	Dakar	Autres	Sous-total	EU	Afrique	Sous-total		Dakar	Autres	Sous-total	EU	Africa	Sub-total		
HVF	3.325	-	3.325	2.710	-	2.710	6.035	-	-	-	-	-	-		6.035
Atres espèces	2.755	1.703	4.458	-	-	-	4.458	244	2.388	2.632	-	1.987	1.987	4.619	9.077
Sardinelle	1.585	19.765	21.350	-	-	-	21.350	-	1.490	1.490	-	-	-	1.490	22.840
Total	7.665	21.468	29.133	2.710	-	2.710	31.843	244	3.878	4.122	-	1.987	1.987	6.109	37.952

Remarques :

1) Le total des mises à terre et le flux vers Dakar et les autres régions, y compris la consommation locale à partir des statistiques de la DOPM.
2) Exportation de poisson frais et transformé d'aprés les statistiques de la DOPM, 1995.
3) La classification du poisson par catégorie est faite d'aprés le prix au détail.
4) Flux de sardinelle vers Dakar compilé à partir des régistres journaliers du Marché Central au Poisson de 1995 et 1996 (Jan.-Nov.).
5) La sardinelle et les autres espèces ne sont pas exportées fraiches.
6) Près de 30% des espèces à haute valeur commerciale (Venant de St. Louis) sont exportées.
   a) La moyenne nationale des exportations de poissonfrais et de 35 à 40%.
   b) La qualité des espèces à haute valeur commerciale est faible, la qualité décroit à cause de la distance couvrir pour aller à Dakar et à la longue durée de la collecte. Cependant, la qualité est adéquate pour l'exportation entant que produit congelé.
7) HVF = Espèces à haute valeur commerciale

Tableau I.2.3.4 Distribution des Mises à Terre de la Pêche par Category de Kayar (1995)

Unité: Tonnes

	Poisson Frais							Poisson Transformé							Total
	Consommation domestique			Exportation			Total	Consommation domestique			Exportation			Total	
	Dakar	Autres	Sous-total	EU	Afrique	Sous-total		Dakar	Autres	Sous-total	EU	Africa	Sub-total		
HVF	1.460		1.460	975	-	975	2.435	-	-	-	-	-	-		2.435
Atres espèces	1.657	1.073	2.730	-	-	-	2.730		2.077	2.077	-	638	638	2.715	5.445
Sardinelle	1.580	5.217	6.797	-	-	-	6.797	1.565	656	2.221	-	-	-	2.221	9.018
Total	4.697	6.290	10.987	975	-	975	11.962	1.565	2.733	4.298	-	638	638	4.936	16.898

Remarques :

1) Le total des mises à terre et le flux vers Dakar et les autres régions, y compris la consommation locale à partir des statistiques de la DOPM.
2) Exportation de poisson frais et transformé d'aprés les statistiques de la DOPM, 1995.
3) La classification du poisson par catégorie est faite d'aprés le prix au détail.
4) Flux de sardinelle vers Dakar compilé à partir des régistres journaliers du Marché Central au Poisson de 1995 et 1996 (Jan.-Nov.).
5) La sardinelle et les autres espèces ne sont pas exportées fraiches.
6) Près de 40% des espèces à haute valeur commerciale (Venant de St. Louis) sont exportées.
   a) La moyenne nationale des exportations de poissonfrais et de 35 à 40%.
   b) La qualité des espèces à haute valeur commerciale est faible, la qualité décroit à cause de la distance couvrir pour aller à Dakar et à la longue durée de la collecte. Cependant, la qualité est adéquate pour l'exportation entant que produit congelé.
   c) Prés de 40% sont présumés destinés à l'exportation d'espèces à haute valeur commerciale à cause de la proximité de la Région de Dakar.
7) HVF = Espèces à haute valeur commerciale

2.4 Transformation Artisanale du Poisson

(1) Production dans Chaque Village de Pêcheurs

Le Tableau I.2.4-1 indique le volume de production du secteur de la transformation artisanale dans chaque village de la Zone d'Étude

En 1995 la région de Saint Louis a produit 6.108 tonnes de poissons transformés (Guet Ndar et Gandiol inclus). Ce qui représente 38 % de la production totale de poisson transformé dans la Zone d'Étude. Tandis que Kayar produisait 4.936 tonnes, soit 31 % de la production totale. Ces volumes sont très élevés comparés aux autres villages de pêcheurs dans la Zone d'Étude. Donc on peut dire que Saint Louis et Kayar sont les deux plus grands centres de production de poissons transformés de la Grande Côte.

Le Tableau I.2.4-2 compare le système de répartition de deux centres de transformation artisanale que sont: Saint Louis et Kayar.

La quantité totale de poisson frais à Saint-Louis (37 952 tonnes) est beaucoup plus importante que celle de Kayar (16 898 tonnes), tandis que le ratio de poisson frais utilisé dans la transformation artisanale à Kayar (29%) est presque 2 fois plus élevé que celui de Saint-Louis (16%). Sur les 4 936 tonnes de poisson artisanalement transformé produites à Kayar, 4 298 tonnes (87%) étaient destinées à la consommation nationale, dont 35% (1 565 tonnes) étaient consommées à Dakar. A Saint-Louis, environ 4 122 tonnes (68%) étaient consommées nationalement et 94% (3 878 tonnes) était consommé dans les régions de l'intérieur du Sénégal. Kayar est un centre de transformation artisanale du poisson pour Dakar et Saint-Louis est un centre pour les régions de l'intérieur et les pays Africains voisins.

Concernant les espèces utilisées par les transformateurs, seulement 26% du total produit à Saint-Louis sont des sardinelles qui ne sont pas commercialisées à Dakar. Les 74% restant sont classés:"'autres espèces". La raie et le requin sont inclus dans cette catégorie. 45% du total des produits (ketiakh) transformés à Kayar sont des sardinelles (matières premières), 71% de ces produits sont vont à Dakar. Le poisson noble n'est utilisé dans aucune des deux régions pour les besoins de la transformation artisanale. Pour l'exportation, les espèces classées dans la catégorie appelée "autres poissons" sont utilisées; les produits faits avec de la sardine ne sont pas inclus.

A Kayar le ketiakh est un des produits les plus populaires. Tandis qu'à Saint Louis la proportion de ketiakh est relativement peu importante. Le Saly est beaucoup plus connu à Saint Louis et Kayar dans la catégorie "autres poissons", ce qui permet au produit de pouvoir être vendu à un prix élevé vers les pays africains. Les principaux produits du secteur de la transformation sont présentés dans la partie

intitulée "I.1.4 Transformation Artisanale du Poisson" dans ce rapport.

(2) Activités de Transformation dans la Zone d'Étude

A Saint-Louis les principales activités de production sont concentrées à Guet Ndar. Environ 900 personnes travaillent activement dans les sites de transformation où l'espace est très réduit. Les sites sont situés le long du fleuve Sénégal et dans la zone côtière. La plupart d'entre elles sont des femmes de pêcheurs. Elles travaillent individuellement sur une petite échelle. Elles achètent le poisson directement chez les pêcheurs qui sont parfois leurs maris, leurs enfants ou chez des intermédiaires. De plus, elles vendent du poisson aux mareyeurs qui viennent dans les sites de transformation à la recherche de produits.

Les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans les aires de transformation laissent à désirer. Il n'y a pas de système d'approvisionnement en eau, pas d'électricité, aucun système d'évacuation des eaux usées. En plus, le sol n'est pas dallé, etc. La municipalité de Saint-Louis a mis en place un projet destiné à améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité dans les sites de transformation.

Des GIE ont été formés par les transformateurs pour pouvoir bénéficier du système de crédit formel. Cependant il faut noter que l'accès au crédit est difficile. Les GIE formés par les transformateurs ont entre 50 à 300 membres. Ces GIE ont accès aux fonds mutuels de crédit bien qu'ils n'utilisent que rarement le système de crédit formel de la CNCAS à cause des procédures compliquées et des conditions difficiles.

A Kayar, Lompoul, et Fass Boye les femmes sont activement impliquées dans la transformation artisanale. La plupart habite en permanence dans ces villages. Certaines sont des épouses de pêcheurs migrants. A l'origine les techniques de transformation artisanale du poisson ont été importées de Saint Louis par ces pêcheurs migrants et leurs femmes. Les transformatrices de ces trois villages sont également confrontées à des problèmes liés aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les aires de transformation et à l'accès au système de crédit officiel.

Selon des données du projet PAFGC, le revenu le plus élevé d'un transformateur à Kayar en 1994 était de 139.000 FCFA par mois, le revenu intermédiaire était de 100.000 francs par mois et le plus bas revenu 50.000 francs par mois. A Fass Boye le revenu le plus élevé est de 150.000 FCFA par mois, le revenu moyen 100.000 francs et le revenu le plus bas 25.000 FCFA par mois. Ce niveau de revenu n'est pas plus faible que celui des pêcheurs.

Dans la région de Dakar, les activités de transformation sont limitées. A Bargny, il y a quelques 300 transformateurs artisanaux qui travaillent grâce aux

équipements mis en place par un projet de la municipalité. Leurs conditions de travail ont été améliorées. Cependant ils ont des difficultés pour obtenir des matières premières et pour vendre leurs produits à cause de la concurrence du marché du poisson frais

Il y a des transformateurs qui travaillent pour le compte d'exportateurs. Ils transforment les matières premières fournies par leurs employeurs et mettent le produit fini dans des caisses sur les conseils de ces derniers. Ils procédant parfois au reséchage des produits transformés à Saint Louis afin de se conformer aux normes de qualité exigées pour l'exportation. A Yoff ces transformateurs sont payés 50 FCFA le kg. A Yoff et à Thiaroye il existe de transformateurs qui sont employés et qui travaillent en groupe.

(3) Les Importantes Questions à Résoudre

Afin d'améliorer la situation actuelle dans le secteur de la transformation artisanale dans la Zone d'étude, les questions suivantes devront être prise en compte dans le cadre de la planification.

Une utilisation efficace des ressources marines

La transformation artisanale a contribué à une utilisation efficace des ressources marines à travers l'usage du surplus de poisson frais principalement causé par le manque d'infrastructures pour la conservation. Cependant le manque d'équipement et la mauvaise qualité du poisson frais disponible pour la transformation artisanale posent quelques problèmes.

L'Amélioration des méthodes de transformation et des conditions de travail

La transformation artisanale permet aux femmes d'avoir des revenus et est une source de nourriture protéine pour les populations de l'intérieur du pays. Cependant les conditions de travail doivent être améliorées afin que les transformateurs travaillent dans de bonnes conditions et en sécurité. En outre, si la qualité des produits transformés est améliorée grâce aux approches suivantes, le potentiel des activités comme la génération de revenus et l'apport en protéines va augmenter:

- Transférer les aires de transformation de la plage à des endroits en dur afin d'éviter que les produits soient détériorés par l'humidité, les impuretés et le sable en particulier
- Équiper les aires de transformation d'infrastructures pour l'approvisionnement en eau et un système d'évacuation
- Assurer l'hygiène et la propreté

- Mettre en place un système d'éclairage pour les travaux nocturnes
- Il est nécessaire d'équiper les aires de transformation d'infrastructures pour garder les produits à l'abri des vols et de l'humidité
- Construire des toilettes
- Couvrir toutes les infrastructures d'un toit à l'exception du lieu de séchage afin de protéger les transformateurs du soleil et la pluie

Réforme institutionnelle

Plusieurs projets ont tenté d'organiser les transformatrices en vue de leur permettre d'avoir beaucoup plus de responsabilités et de pouvior de décision. Une telle stratégie serait beaucoup plus efficace si ces projets étaient mieux coordonnés en tenant compte des démarches suivantes.

- Promotion d'activités coopératives pour l'achat de matières premières et la vente des produits aux mareyeurs.
- Mettre sur pied une union locale forte de GIE constituée par les groupes de transformatrices et promouvoir un système de gestion en réseau.
- Améliorer l'accès au crédit: en mettant en place des systèmes de Fonds Mutuels gérés et administrés par des membres de la communauté bien formés aux techniques de la comptabilité et du crédit. Désigner un personnel qualifié composés de personnes venant du secteur privé ou d'agents de la DOPM et former sur le terrain des membres de la communauté.
- Améliorer le système d'encadrement des femmes dans le domaine de l'éducation et la génération de revenus y compris les technique de la transformation, la commercialisation, la comptabilité, l'utilisation du crédit, l'hygiène et la santé, l'économie familiale.
- Formation pour les activités de groupe : leur apprendre à diriger.
- Fournir des informations sur leurs droits et leurs devoirs, le code civil et les lois et règlements sur le secteur de la pêche.

Tableau I.2.4-1. Production du Secteur de la Transformation Artisanale dans la Zone d'Étude (1995)

Unité : Tonnes

	Production de la transformation artisanale	Part dans la zone d'étude
1. Thiès nord		
(1) Kayar	4.936	6%
(2) Fass Boye	903	5,6
(3) Mboro	94	0,6
Sous-total	5.933	36,8
2. Région de Louga		
(1) Potou	549	3,4
(2) Lompoul	801	4,9
Sous-total	1.350	3
3. Région de Saint Louis	6.108	37,8
4. Région de Dakar		
(1) Ngor	25	0,2
(2) Yoff	125	8
(3) Hann	716	4,4
(4) Rufisque	931	5,8
(5) Bargny	608	3,8
(6) Pikine	7	0,04
(7) Soumbédioune	289	1,8
(8) Yenne	59	0,3
(9) Thiaroye	*1	
(10) Toubab Dialaw	*2	
(11) Ouakam	*3	
Sous-total	2.760	17,1
Total dans la zone d'étude	16.151	100%

Source : Compilation des données mensuelles des stations Régionales de Kayar et Saint Louis 1995 et des statistiques de la DOPM

Remarques *1 Données sur Thiaroye inclues peuvent être dans celles de Pikine.
*2 Données sur Toubab Dialao inclues peuvent être dans celles de Yenne.
*3 Données sur Ouakam inclues peuvent être dans celles de Ngor.

Tableau I.2.4-2 Distribution du Poisson Débarqué par Catégorie à Saint Louis et Kayar (1995)

Unité : Tonnes

	Poissons frais	Produits de la transformation artisanales							Total
		Consommation locale			Exportations			Total	
		Dakar	autres	sous-total	EU	Afrique	sous-total		
1. Saint Louis									
Poisson noble	6.035	-	-	-	-	-	-	-	6.035
Autres espèces	4.458	244	2.388	2.632	-	1.987	1.987	4.619	9.077
Sardinelle	21.350	-	1.490	1.490	-	-	-	1.607	23.714
Total	31.843	244	3.878	4.122	-	1.987	1.987	6.109	37.952
(part)	(83,9%)	(0,6%)	(10,2%)	(10,9%)	(0,0%)	(5,2%)	(5,2%)	(16,1%)	(100,0%)
2. Kayar									
Poisson noble	2.435	-	-	-	-	-	-	-	2.435
Autres espèces	2.730	-	2.077	2.077	-	638	638	2.715	5.445
Sardinelle	6.797	1.565	656	2.221	-	-	-	2.221	9.018
Total	11.962	1.565	2.733	4.298	-	638	638	4.936	16.898
(part)	(70,8%)	(9,2%)	(16,2%)	(25,4%)	(0,0%)	(3,8%)	(3,8%)	(29,2%)	(100,0%)

Source des données

1) La quantité totale de poisson débarqué et le flux vers Dakar et les autres régions, la consommation locale incluse: Statistiques de la DOPM;
2) Exportation de poissons frais et transformé: Statistiques de la DOPM, 1995;
3) Classification du poisson par catégorie basée sur le prix au détail.
4) Quantité du flux de sardinelles vers Dakar. Compilation des données quotidiennes du Marché Central de 1995 et 1996 (Janvier - Novembre);
5) La sardinelles et les espèces incluses dans "autres poissons" ne sont pas exportées sous la forme de poisson frais.
6) Environ 30% du poisson noble de la région de Saint Louis et 40 % de celui de Kayar sont destinés à l'exportation.
   a) La moyenne nationale de poisson frais exporté est de 35 à 40%.
   b) Le poisson noble n'est de bonne qualité à cause de l'éloignement Dakar et la durée de la collecte. Cependant la qualité est suffisante pour l'exportation sous forme de poisson congelé.
   c) On suppose que 40% du poisson noble est destiné à l'exportation à cause de la proximité de Dakar.

2.5 La Qualité du Poisson et les Mécanismes de Fixation des Prix

(1) Qualité du Poisson

Pour déterminer l'état de la qualité du poisson, il a été entrepris un test de fraîcheur. Considéré comme un indice de la fraîcheur du poisson, test K ou test de fraîcheur a été effectué. Nous avons pris la température du poisson à toutes les étapes de la distribution, du site de débarquement jusqu'au marché, afin de déterminer tous les problèmes liés à la fraîcheur du poisson ainsi que la méthode adéquate pour le contrôle de la fraîcheur. Le test K (K-value) sert à mesurer les variations de l'ATP (Adénosine Triphosphate) qui indique la présence d'autolyse dans les muscles. Le test K est effectué selon la méthode du graphie colorie (F.T.P-III-EAC Corporation) et il est exprimé en indice de pourcentage. Plus un indice est bas plus la qualité de fraîcheur du poisson est bonne.

Les tests de fraîcheur ont été effectués sur des échantillons de sardinelles en provenance des deux zones :

- Rufisque dans la région de Dakar (site de débarquement --->Marché Central ---> Marché au Détail)
- Saint-Louis (site de débarquement --->Collecte/Emballage/Chargement)

Les résultats du test de fraîcheur effectué sur les échantillons en provenance de Rufisque et de Saint-Louis sont reproduits et représentés dans la Fig. I.2-1. Ils révèlent une altération de la qualité et ceci à des étapes différentes. Le test K effectué sur le site de débarquement de Rufisque variait entre 5,5 et 8 %; au Marché Central, entre 5,5 et 15,5 et au marché de détail de 10 à 23 %. Ce qui montre que la qualité était relativement excellente au Marché Central et s'est dégradée au niveau du marché de détail à cause de la quantité de glace qui a baissé au cours du transport et à l'arrivée.

De même la qualité du poisson débarqué à Saint Louis était relativement excellente (le test K exprimait moins de 10 %). Cependant, la qualité a baissé et atteint presque 15 % rien qu'au cours de la période de collecte, d'emballage, de stockage et de chargement jusqu'au départ. L' attente a été trop longue. Au marché central le test K exprimait à peu près 23 %. Ce qui signifiait que la qualité avait baissé. Cette tendance a plus ou moins continué jusqu'au Marché Central de Dakar. Les tests effectués exprimaient un pourcentage oscillant entre 13 et 23 %.

On peut supposer que la qualité du poisson à bord des pirogues était bonne pendant la durée de la pêche ; et que l'efficacité de la glace dépend du laps de temps que les pêcheurs passent en mer et de la température ambiante qui varie selon le climat (chaud ou froid). En ce qui concerne le contrôle de la qualité du poisson et l'utilisation

de la glace, on a constaté que les véritables problèmes commencent à se poser à partir du moment où le poisson est débarqué jusqu'à ce qu'il atteigne le consommateur.

L'opération qui consiste à débarquer le poisson des pirogues, à fixer son prix, à en collecter en petites quantités sur plusieurs points de débarquement, à le transporter des pirogues à l'aire de stationnement des camions, à procéder à son emballage prend trop de temps à cause du manque d'infrastructures. De plus, le conditionnement n'est pas efficace à cause des conditions d'hygiène. Ce qui contribue à faire baisser l'état de fraîcheur du poisson. En résumé, le coût de la glace et de la main-d'oeuvre et les pertes de temps sont les principaux problèmes que l'on rencontre au niveau des sites de débarquement.

Les variations en valeur K des sardinelles exposées à la température ambiante (à l'aire libre, elle varie entre 24,8 - 28,2 degrés centigrade) et celles conditionnées à la glace et recouvertes (à l'abri du soleil) sont retracées et représentées dans le Fig. I.2.5-2. Les fraîcheurs sont passées de moins de 10 % environ à 18 % en 8 heures de temps, à 20 % en 12 heures et à 50 % en 20 heures en l'absence de glace. Alors que avec de la glace, les fraîcheurs sont en dessous de 10 % en 20 heures. On peut donc supposer qu'avec un conditionnement et des infrastructures de stockage adéquats, on pourrait réduire les pertes de qualité du poisson.

(2) Mécanismes de Fixation des Prix du Poisson

1) Les prix du poisson en cours pour l'année 1995

Le Tableau I.2.5-1 montre la classification des principales espèces en 1995. Elle est basée sur les prix au détail. Le Tableau I.2.5-2 est un résumé de cette classification par groupe et par valeur.

Les prix au détail des principales espèces vont de moins de 100 FCFA le kilogramme de sardinelle à 2000 FCFA le kilogramme de thiof. Le prix du poisson est plutôt fonction de sa taille que de sa qualité au Marché Central. Dans le cas des sardinelles, on a noté une différence remarquable de poids (180 g et 280 g) du poisson vendu respectivement 50 et 100 FCFA par kilogramme.

On n'a pas également pu établir de lien entre le prix du poisson et l'offre. Car 19% seulement du poisson destiné à l'approvisionnement total de Dakar a transité par le Marché Central. Pour une meilleure analyse du mécanisme des prix, il faudrait qu'une quantité plus importante de poisson passe par le Marché Central.

2) Les prix du poisson avant et après la dévaluation

Les variations des prix du poisson avant et après la dévaluation au Marché Central et ceux du poisson destiné à l'exportation sont exprimés dans le Tableau

I.2.5-3.

En dépit d'une hausse de 100 % des intrants de la pêche au cours des années 1993 et 1994, le prix de quelques 23 espèces principales n'a augmenté en moyenne que de 30 %.

Le prix de la sardinelle en 1993 (50 à 100 FCFA/KG au Marché Central n'a pratiquement pas augmenté en 1995 (107 F/KG). Par contre, les prix de certaines espèces destinées à l'exportation ont connu une hausse vertigineuse. Le prix de la dorade a augmenté de 200 %, celui de la carpe rouge de 109 %. En moyenne, le taux d'accroissement de 21 espèces destinées à l'exportation était de 88 % de 1993 à 1994.

3) Les coûts de commercialisation et la marge bénéficiaire

L'étude sur les coûts de commercialisation et des marges (bénéficiaires) de deux espèces, à savoir la *sardinelle* et la *carpe blanche* a été menée les 20 et 22 Novembre 1996. Les principales composantes du processus de fixation du prix de la *Sardinelle* et de la *Carpe blanche* (sompatt, un poisson de valeur moyenne) des pêcheurs au consommateur sont résumées au Tableau I.2.5-4. Pour ce qui concerne la sardinelle, le prix du producteur au débarquement à Saint-Louis était de 20 francs CFA/kg. Celui du mareyeur au vendeur au détail était d'environ 70 FCFA/kg, alors que le prix du vendeur au détail au consommateur était d'environ 95 FCFA/kg (marché de Thiaroye). Les parts de bénéfice (marges) des pêcheurs, du mareyeur et du vendeur au détail représentaient respectivement 10 FCFA (10 %), 25 FCFA (26 %) et 14 FCFA (15 %) du prix du poisson au détail.

Ce genre d'étude rend difficilement compte de la réalité car les prix et les marges varient grandement en fonction du jour et du lieu. Une étude faite par l'ISRA, sur la Sardinelle en 1996, indique que les marges (bénéficiaires) des pêcheurs, du mareyeur et du vendeur au détail représentaient respectivement 27 %, 35 % et 38 % du prix au détail. L'étude semble indiquer que la marge bénéficiaire du mareyeur, qui était relativement élevée, était due aux coûts de la glace et du transport du poisson de Saint-Louis.

Par contre, pour ce qui concerne la carpe blanche, le prix du producteur au débarquement (Joal) était de 225 FCFA/kg. Le prix du mareyeur au vendeur au détail était d'environ 351 FCFA/kg et celui du vendeur au détail au consommateur était d'environ 423 FCFA à Dakar. Les parts de bénéfice (marges) des pêcheurs, du mareyeur et du vendeur au détail représentaient respectivement 114 FCFA (27 %), 93 FCFA (22 %) et 46 FCFA (11 %) du prix au détail

Une enquête sur les marges bénéficiaires du poisson cher, à travers des interviews de pêcheurs et de responsables d'une usine faisant de l'exportation, sur la vente de la Dorade, a été faite à Kayar en 1997. Elle portait sur les parts de bénéfice

(marges). L'usine ou l'exportateur tire une marge (bénéficiaire) de plus de 60 %, alors qu'il paye 1000 FCFA/kg le transport par avion. Ce dernier représente 30 % du prix.

4) La répartition des gains

Sur la base d'informations recueillies à Hann et à Saint-Louis, nous avons estimé la part allouée aux pêcheurs, aux propriétaires de la pirogue, du moteur et des équipements de pêche. On a établi une comparaison des coûts de production et la répartition des gains pour plusieurs types de pêche au Tableau I.2.5-5.

Les coûts de production varient en effet en fonction des différents types de pêche et du nombre de jours de pêche. D'environ 576.200 FCFA pour une campagne de 10 jours, 135.000 FCFA pour une campagne de 7 jours, 8.000 pour une campagne de 1 jour. Le revenu mensuel d'un pêcheur est de 14.000 FCFA à 44.610 FCFA. Ce qui montre en fait que les pêcheurs de marée gagnent plus que ceux qui vont moins loin ou ceux qui vont en mer une fois par jour.

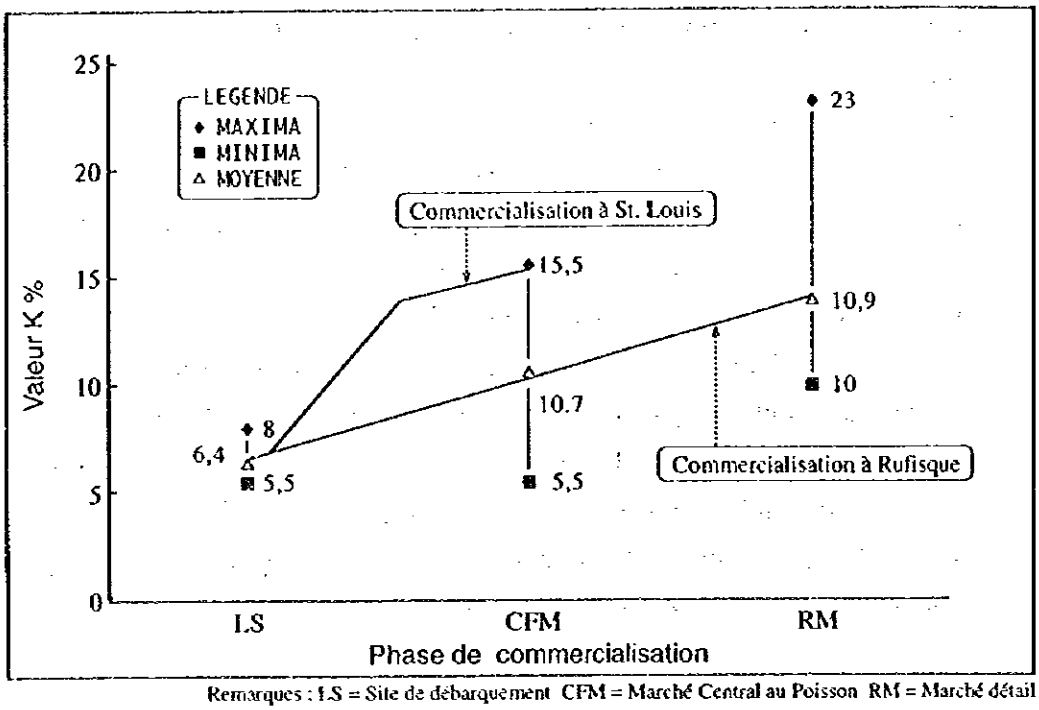

Remarques : LS = Site de débarquement CFM = Marché Central au Poisson RM = Marché détail

Fig. I.2.5-1 Test de Fraîcheur d'un Echantillon de Sardinelle dans la Région de Dakar (Rufisque) et à St. Louis

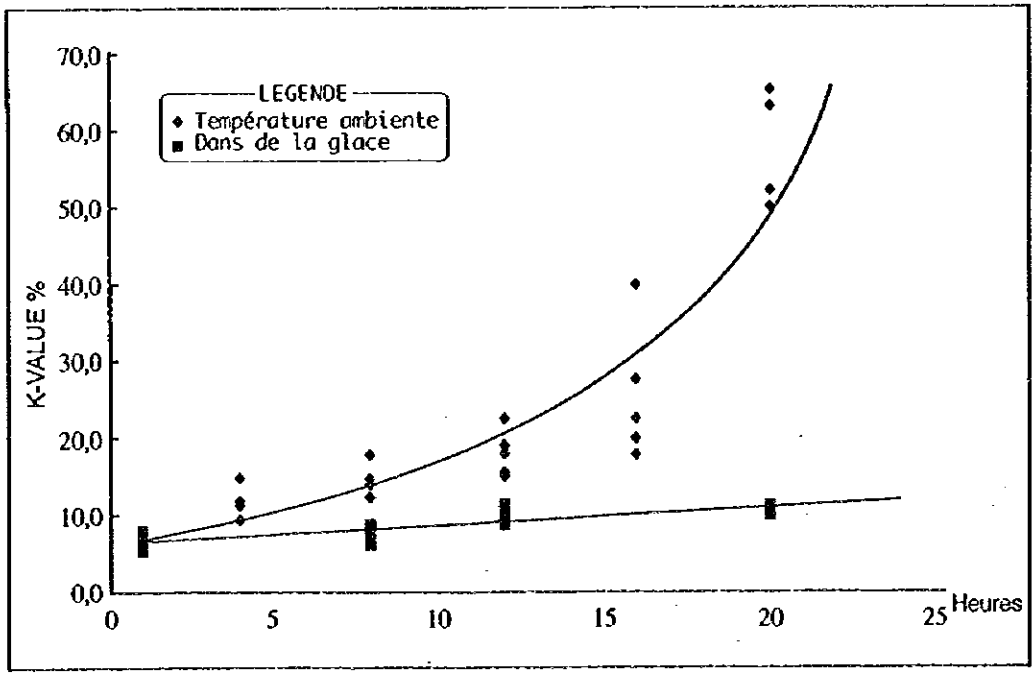

Fig. I.2.5-2 Variations de la Valeur-K de la Sardinelle à Température Ambiante et dans de la Glace

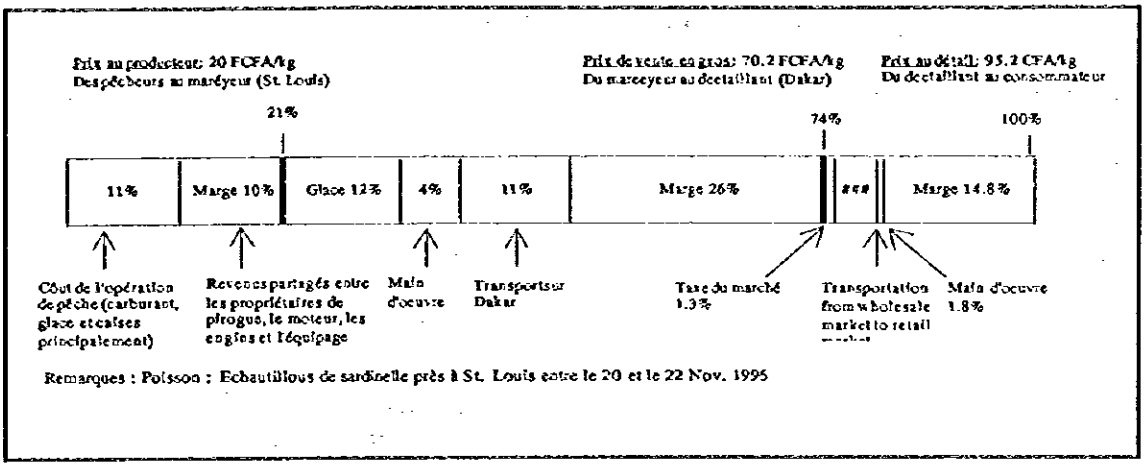

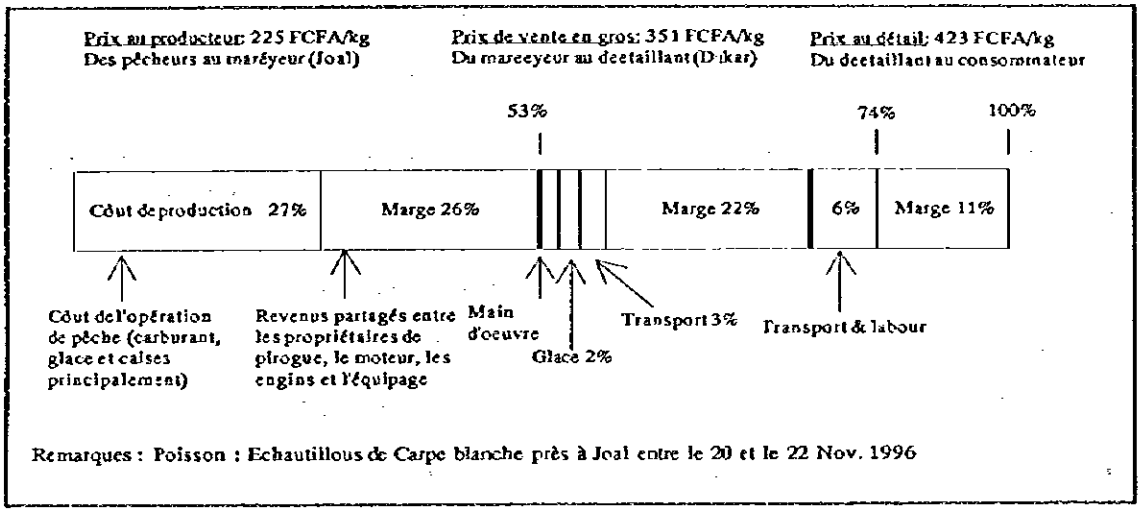

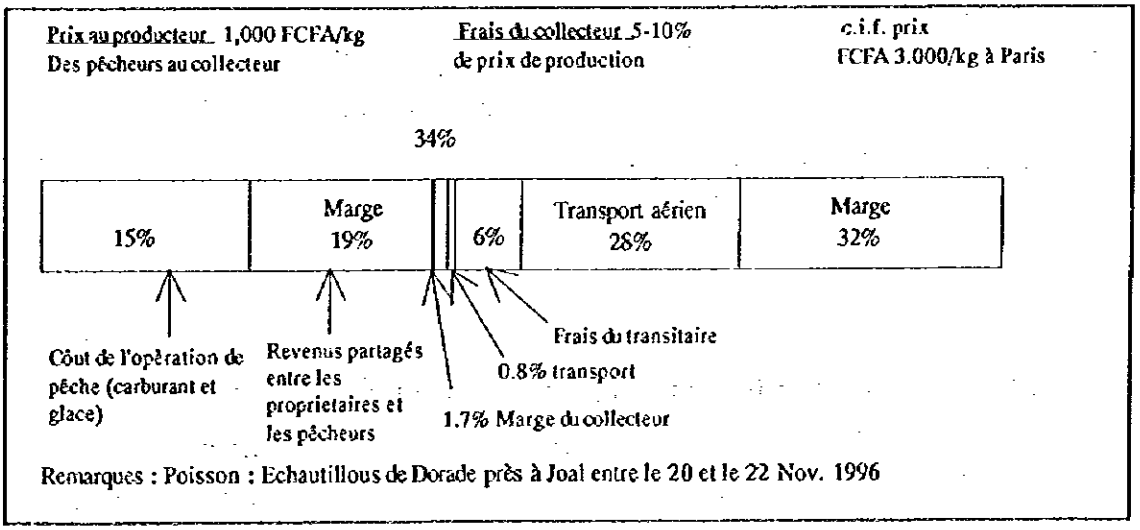

Source: Enquête de la Phase I & II (L'Etude sur le Programme de Développement de la Pêche dans la Zone Nord de la République du Sénégal), Oct.,1996 - Nov., 1997.

Fig. I.2.5-3 Prix au Marché et Marges de Trois Espèces de Poisson

Tableau I.2.5-1 Classification du Poisson par Prix au Détail (1995)

Poisson à plus faible valeur commerciale mois de FCFA250/kg		Poisson à valeur commerciale moyenne, FCFA250-500/kg	
Nom Local	FCFA/kg	Nom Local	FCFA/kg
1 SARDINELLE PLATE	47	12 MAQUEREAU BONITE	282
2 ETHMALOSE	89	13 LOTTE	286
3 SARDINELLE RONDE	107	14 BROTULE	288
4 YET	152	15 GRDE CARANGUE	295
5 RAIE	167	16 CARANGUE	301
6 REQUIN	173	17 TILAPIE	301
7 MUSSOLINI	179	18 CARPE BLANCHE	306
8 MACHOIRON	179	19 MULET	306
9 THONINE	180	20 DREPANE	375
10 ZEBRE	205	22 TURBOT	443
11 CHINCHARD	211	23 LICHE	445
		24 PAGEOT	485
		25 DRADE GRISE	496

Poisson à haute faible valeur commerciale-1 CFA500-1.000/kg		Poisson à haute faible valeur commerciale-2. Plus de FCFA1.000/kg	
Nom Local	FCFA/kg	Nom Local	FCFA/kg
26 TASSERGAL	521	39 SEICHE	1,008
27 OTHOLITHE	584	40 SOLE LANGUE	1,026
28 TRUITE DE MER	587	41 DRADE ROSE	1,075
29 COURBINE	624	42 ROUGET	1,095
30 DOI	635	43 MEROU ROUGE	1,188
31 BADECHE	675	44 CARPE ROUGE	1,212
32 CAPITAINE	695	45 POULPE	1,231
33 TOUFFA FRAIS	785	46 SOLE ROCHE	1,296
34 PAGRE	794	47 CREVETT	1,350
35 CALAMAR	899	48 DENTEX	1,360
36 SAR MARBRE	905	49 THIOF	1,503
37 DIPLODUS	933	50 MEROU JAUNE	1,784
38 BROCHET	948	51 RASCASSE	2,151
		52 CIGALE DE MER	4,457
		53 LANGOUSTE	5,759

Source: Registre des prix au détail de la DOPM, 1995.

Tableau I.2.5-2 Production de Poisson par Catégorie et par Valeur dans la Zone d'Etude (1995)

	St. Louis	%	Louga	%	Kayar	%	Dakar	%
Poisson à faible valeur commerciale	28.845	76%	1.238	71%	11.830	70%	17.480	63%
Poisson à valeur commerciale moyen	4.140	11%	178	10%	2.100	12%	3.150	11%
Poisson à haute commerciale	1.895	5%	140	8%	335	2%	1.583	6%
Autres	3.072	8%	188	11%	2.633	16%	5.550	20%
	37.952		1.744		16.898		27.763	

Source: Résultats Généraux de la Pêche Maritime Sénégalaise, DOPM, 1995

Tableau I.2.5-3 Variations du Prix du Poisson Avant et Après la Dévaluation du FCFA

1) Au Marchee Central au Poisson de Dakar

Unité: FCFA/kg

Espéces	Nom Scientifique	1993	1994	% variations
Sardinelle	Sardinelle spp.	50-100	50-150	34
Sompatt	Pomadasys spp.	150-350	200-350	10
Machioron	Arius spp.	100-175	200-300	82
Brochet	Sphyraena spp.	200-250	250-400	44
Pageot	Pagellus bellottii	150-250	150-300	13
Thiof	Epinephelus spp.	900-1.000	1.000-1.300	21

Source: Enquête sur le terrain de la Phase 1 (L'Etude sur le Programme de Developpement dans la zone de Pêche Nord au Sénégal), Oct.-Dec., 1996.

2) Poisson Destiné l'Exportation

Unité: FCFA/kg

Espéces	Nom Scientifique	1993	1994	% variations
Thiof	Epinephelus spp.	1.200	1.500-1.700	33
Merou jaune	Epinephelus spp.	1.500	2.500	67
Drade rose		600-700	1.800-2.200	210
Pageot	Pagellus bellottii	350-400	650	63
Pagre	Sparus caeruleostictus	600	1.000-1.100	83
Dentex	Dentex spp.	1.000	1.500	50
Sar	Diplodus spp.	600	900	50
Sole longue	Cynoglossus pp.	800	1,500	88
Carpe rouge	Lutjanus fulgens	800	1.500-1.600	110

Source: Enquête sur le terrain de la Phase 1 (L'Etude sur le Programme de Developpement dans la zone de Pêche Nord au Sénégal), Oct.-Dec., 1996.

Tableau I.2.5-4 Comparaison des Prix du Poisson des Sardinelle et Carpe Blanche

Eléments	Prix du Sardinelle (FCFA/kg)	Pourcentage du prix au détail (%)	Prix du Carpe Blanche (FCFA/kg)	Pourcentage du prix au détail (%)
1. Pêcheurs				
Prix aux pêcheurs	20	21%	225	53%
2. Maréyeurs/Intermédiaires				
1) Glace	11.1	12%	8	2%
2) Main d'oeuvre	3.9	4%	13	3%
3) Transport à Dakar	10.1	11%	13	3%
4) Marge	25.1	26%	92	22%
3. Détaillants				
1) Transport vers les marchés au détail	7.9	8%	25	6%
2) Main d'oeuvre	1.7	2%		
3) Taxes du marché et autres	1.3	1%		
4) Marge	14.1	15%	47	11%
4. Consommateur				
Prix au détail	95.2	100%	423	

Remarques :

1) Données collectées entre le 20 et le 21 Novembre 1996.

2) La quantité totale des poisson manipulée par le Maréyeur/L'intermédiare etait de 6.900 kg et sa marge totale tournait autour de 173.190 FCFA.

3) La quantité de poisson traitée par le détaillant de 60 kg et sa marge tournait autour de 888 FCFA.

Source: Enquête sur le terrain de la Phase 1 (L'Etude sur le Programme de Developpement dans la zone de Pêche Nord au Sénégal), Oct.-Dec., 1996.

Tableau I.2.5-5 Comparaison des Coûts d'Exploitation et de Distribution des Revenus

Unité: FCFA

	Hann	St. Louis - A	St. Louis - B
Type de pêche	Pêche à la ligne	Pêche à la ligne	Pêche à la ligne
Zone de pêche	Guinea Bissau	Mauritania	
Pêcheurs/pirogue	15	5	3
Marée/jour	10 jours	7 jours	Journellement
Marées/par mois	2	3	20
1. Commercialisation/voyage (FCFA)	1.000.000	275.000	14.500
2. Coûts d'exploitation/voyage			
1) Carburant	226.200	52.000	6.000
2) Glace	200.000	60.000	2.000
3) Caisses			
4) Appât	50.000	3.000	
5) Nourriture	100.000	20.000	
6) Autres			
Total	576.200	135.000	8.000
3. Amortissement/voyage	84.297	20.210	1.018
4. Coût total d'exploitation (2 + 3)	660.497	155.210	9.018
5. Recettes avant amortissement (1 - 2)	423.800	140.000	6.500
6. Recettes aprés amortissement (1 - 4)	339.503	119.790	5.482
Distribution des Revenus/Mois (FCFA)			
1) Proprietaire de la pirogue	44.610	140.000	43.320
2) Proprietaire du moteur	89.222	140.000	43.320
3) Proprietaire des engins de pêch	44.610		
4) Pêcheurs	44.610	28.000	14.440

Remarques :

1) Hann - les recettes, amortissement exclu sont réparties en 19 parts(15 parts pour les pêheurs, 1 part pour le proprietaire de la pirogue et 1 part pour le propriétaire des engins de pêche et 2 parts pour le propriétaire du moteur).
2) St. Louis-A -les recettes, amortissement exclu sont réparties en 3 parts(une part pour 5 pêheurs, une part pour le propriétaire de la pirogue et une part pour le propriétaire du moteur).
3) St. Louis-B -les recettes, amortissement exclu sont réparties en 3 parts(une part pour 3 pêheurs, une part pour le propriétaire de la pirogue et une part pour le propriétaire du moteur).
4) Kayar -les recettes, amortissement exclu sont réparties en 3 parts(une part pour 3 pêheurs, une part pour le propriétaire de la pirogue et une part pour le propriétaire du moteur).

Source: Enquête sur le terrain de la Phase 1 (L'Etude sur le Programme de Developpement dans la zone de Pêche Nord au Sénégal), Oct.-Dec., 1996.

2.6 Système de Crédit du Secteur de la Pêche

(1) Les Systèmes de Crédit Existants dans la Zone d'Étude

1) La ligne de crédit du projet Pro-Pêche à la CNCAS

Le projet Pro-Pêche financé par l'Agence Canadienne pour le Développement International(CIDA) a eu un grand impact dans la Zone d'Étude. Le projet qui est à présent terminé avait deux volets : ATEPAS (pour le développement technique) et SERVI-PECHE (pour les crédits). Une ligne de crédit avait été mise sur pied à travers la CNCAS Elle était assortie d'un fond de garantie pour couvrir les pertes que la CNCAS pourrait subir en mettant en oeuvre cette ligne de crédit. La SERVI-PECHE encourageait la CNCAS à améliorer ses compétences dans le domaine de la pêche et à placer des représentants "sur les plages".

La CNCAS a ouvert un bureau régional à Saint-Louis en 1987 en vue d'apporter un soutien à l'exploitation du riz dans une zone où il existe de grands barrages et où il ya des opportunités d'irrigation sur une superficie de 200.000 hectares. Peu après le démarrage de la ligne de crédit Pro-Pêche à Saint-Louis, un très grand nombre de Sénégalais qui vivaient en Mauritanie, parmi lesquels des pêcheurs qui étaient au nord de la frontière, furent rapatriés à la suite du conflit entre le Sénégal et la Mauritanie. A la demande du gouvernement sénégalais, la CIDA a mis plus de 100.000.000 FCFA à la disposition de la CNCAS, afin que cette dernière puisse accorder des prêts à quarante (40) GIE composés de rapatriés qui étaient reconnus comme étant des pêcheurs. En fin de compte seul un individu sur les 40 groupements, a remboursé ses dettes si l'on en croit certains. Le fait que ces rapatriés n'aient pas payé leurs dettes a affecté le recouvrement des autres créances à Saint-Louis. Cette situation eu un effet profondément négatif sur les crédits de la CNCAS destinés au secteur de la pêche. Ce qui avait été un vrai succès jusqu'alors.

La CNCAS a enregistré une perte sèche sur 111 prêts (soit 42 % des 263 prêts accordés aux pêcheurs artisanaux). Le taux de recouvrement des prêts restants est de 71,3 %. Ainsi il n'y a pratiquement pas eu de nouveaux prêts pendant 3 ans. Ce n'est que très récemment que les prêts ont repris. Seuls 3 % des prêts accordés dans la région de Saint-Louis sont allés à des femmes (8 prêts en tout). Car ces dernières ont fait les frais du non paiement de la dette des rapatriés et des pêcheurs. La pro-pêche n'a cessé d'exhorté la CNCAS d'accorder des prêts aux femmes.

Les pêcheurs de Saint-Louis sont particulièrement connus pour leurs migrations. Cependant les plus concernés n'ont pas le sentiment que les migrations constituent une des causes principales du non remboursement des prêts dans la zone. Les migrations se font d'habitude en groupes. Quand les migrants reviennent

d'habitude en groupes, dans un lieu où une partie de leur famille était restée, ils règlent leurs arriérés à la banque. Dans certains cas, la CNCAS poursuit les migrants dans les autres régions du pays et même en Mauritanie. Les migrations ont rarement causé des problèmes aux programmes de crédit partout où elles ont été prises et surtout au moment où les prêts sont accordés. Et enfin au cours des recouvrements.

Comme initié par le projet pro-pêche, la CNCAS a développé quelques compétences en matière de prêts accordés à la pêche artisanale, bien que le processus d'apprentissage fusse couteux. On a recruté et basé 3 agents à Saint-Louis, Kayar et Dakar. La politique de la pro-pêche a été plus performante à Dakar, et elle a eu des performances meilleures à Kayar qu'à Saint-Louis.

A Kayar sur un total de 107 prêts initialement accordés, 37 (35%) ont été un fiasco (perte sèche). Le taux de remboursement des prêts est de 85,9%. Plus de 53% des prêts sont allés à des femmes. A Dakar, 54 prêts (16,0%) sur 338 se sont révélés être des pertes sèches. Le taux de recouvrement des prêts restants est de 80,2%. 46 % des prêts dans la région de Dakar avait été accordés à des femmes.

2) Le système de crédit des ONG

Dans la zone d'étude il y a un grand nombre de petits projets touchant au secteur de la pêche qui sont financés par différentes ONG. opérant dans les communautés de pêcheurs de la zone couverte par l'étude. ADPES, CREDETIP, PLAN INTERNATIONAL et COPAR (Conseil et Partenariat Entreprise) sont parmi les ONG les plus actives dans la zone d'étude. Les grandes lignes du plan d'action de ADPES et CREDETIP sont présentées au chapitre "2.5 Le Système du Crédit dans le Secteur des Pêcheries" de ce présent rapport.

3) Le système des fonds communs de placement

Les systèmes de fonds communs de placement fonctionnent relativement bien avec des membres qui ont les revenus venant de plusieurs secteurs dont celui de la pêche et de l'agriculture. Ces systèmes bénéficient de l'assistance technique et financière des bailleurs de fonds étrangers dans la Zone d'Étude. Cependant, ils sont jusqu'à présent confrontés à divers problèmes tels que le manque de ressources humaines pour ce qui concerne la comptabilité au niveau local , l'absence de capitaux, d'infrastructures et d'équipements comme les ordinateurs.

On note quelques conflits lorsque plusieurs fonds communs de placement sont dans une même communauté locale. Kayar est un exemple patent qu'on peut citer. Pour assurer la pérennité des systèmes de fonds communs de placement, ils s'avère nécessaire de former les acteurs du secteur privé de la pêche aux techniques de comptabilité. Tout comme d'ailleurs les agents de la DOPM.

A Hann et à Kayar, il y a des fonds communs de placement qui ont initialement bénéficié du soutien de la CNCAS et du projet Pro-Pêche. Ces deux fonds communs de placement ont été bien gérés grâce à l'assistance technique du projet PAMECAS.

Pour le fond commun de Hann, les droits d'adhésion s'élèvent à 25.000 F par membre. Le fond a présentement 1.461 membres avec une épargne totale de 82 millions de FCFA. L épargnant reçoit un taux d'intérêt de 3 %. Les membres se doivent d'avoir une épargne représentant 20 % du montant du prêt. Le taux d'intérêt sur les prêts qui était de 17 % a été ramené à 14 %. Le taux de remboursement actuellement est de 98 %. D'après les informations recueillies auprès des dirigeants de ce fonds à Hann, l'accès des femmes au Fonds Commun de Hann est faible, même si ces dernières représentent 75 % des membres. Ceci est plutôt dû au fait que la direction du fond est assurée par une majorité d'hommes.

Le Fonds Commun de Kayar fut fondé en Octobre 1993. Il se trouve dans l'enceinte du bâtiment du Centre Féminin. Il compte 240 membres dont 155 femmes titulaires de comptes individuels : 17 groupements féminins et 68 groupements d'hommes. Au cours du troisième trimestre de 1996, les dépôts variaient entre 11 et 15 millions de FCFA et le montant des prêts à 6 millions. Les épargnes bénéficient d'un taux d'intérêt annuel de 3 %. Tous les prêts sont à court terme et supportent un taux d'intérêt de 2 % par mois. Les prêts n'ont débuté qu'en Février 1996. Ils vont de 25.000 FCFA à 100.000 FCFA maximum pour l'achat de poissons, le petit commerce, la transformation du poisson et la production de légumes. Les membres se doivent de maintenir une épargne à hauteur de 20 % de la valeur du prêt. A Kayar, les femmes obtiennent sans aucune difficulté des prêts du Fond Commun.

4) Le système de crédit informel

Nous notons l'existence dans le secteur privé d'un système de crédit appelé crédit informel qui en fait échappe au contrôle des lois publiques. Le réseau de crédit informel qui s'est développé au sein de la communauté des pêcheurs du Sénégal est marqué par sa diversité et sa complexité. D'habitude les pêcheurs ont plusieurs possibilités d'obtenir des prêts dans leur voisinage immédiat. Cependant nous n'avons pu rassembler que très peu d'informations à cause du manque de transparence qui entoure le secteur du crédit informel. Voici les différentes sources du crédit informel.

<u>Les prêts accordés par les mareyeurs aux pêcheurs</u>

Les mareyeurs constituent la principale source de crédit pour les pêcheurs. Bien que ce type de crédit soit d'une importance capitale pour le secteur de la pêche,

les pêcheurs pensent qu'ils se font exploiter par les mareyeurs, car le crédit leur revient trop cher.

D'après un rapport intitulé "Les Différentes Sources de Crédit du Secteur de la Pêche Artisanale en Afrique de l'Ouest, 1992", environ 30 % des mareyeurs au Sénégal possèdent des unités de pêche et avaient déjà été pêcheurs avant de devenir mareyeurs.

De l'avis des mareyeurs, la principale raison pour laquelle ils accordent des prêts aux pêcheurs est qu'ils veulent s'assurer un approvisionnement régulier en poissons. En s'assurant un approvisionnement, les mareyeurs peuvent contrôler non seulement la production, mais aussi la commercialisation et la transformation du poisson. Les mareyeurs ont la main mise sur le secteur, mais le crédit qu'ils accordent aux pêcheurs n'en demeure pas moins indispensable pour le secteur.

En fonction des types de crédit qu'ils peuvent mettre à la disposition des pêcheurs, les mareyeurs sont classés en trois catégories:

- Les petits mareyeurs dont les prêts ne peuvent couvrir que l'achat de carburant, de nourriture ou d'équipements de pêche
- Les mareyeurs moyens qui accordent des prêts pour l'achat de pirogues, de moteurs et de matériel
- Les riches mareyeurs qui peuvent financer plusieurs unités de pêche à la fois

Le crédit accordé par les mareyeurs aux transformatrices

En plus du fait qu'ils représentent la principale source de crédit pour les pêcheurs, les mareyeurs jouent un important rôle dans la commercialisation et la transformation. Certains mareyeurs possèdent de petites entreprises commerciales qui s'approvisionnent auprès d'un important nombre de transformatrices. Les transformatrices reçoivent de ce fait beaucoup de prêts de la part des mareyeurs et les modalités de remboursement dépendent des relations qui les lient aux mareyeurs. Au Sénégal, les prêts que les mareyeurs accordent aux transformatrices se remboursent selon les modalités suivantes.

- Dans certains cas, le prêt assorti d'intérêts est remboursable au bout d'une journée
- Dans d'autres cas l'échéance tombe au bout de six mois. En effet dans ce cas-là, le débiteur paie la dette et les intérêts dus à la fin de la saison ou campagne de pêche

Le prêt familial

En milieu pêcheur, la famille constitue la principale source de crédit pour celui qui veut s'adonner à la pêche. Pour ces prêts, les familles n'exigent généralement

aucun intérêt ni délai de paiement. En effet, il est décidé d'un commun accord que la dette ne sera remboursée que lorsque le débiteur en aura les moyens. Cependant ce dernier, dans certains cas, paie ses dettes avec l'argent qui lui vient d'autres sources de crédits informels telles que les tontines et les fonds communs d'assistance. En retour les pêcheurs paient généralement ces derniers crédits en nature, c'est-à-dire avec du poisson. En guise de reconnaissance, les pêcheurs acceptent de céder à leurs créditeurs leurs prises ou bien leur font des prix d'amis. Notons que le crédit familial est celui que les pêcheurs préfèrent de loin, d'autant plus qu'ils considèrent que c'est un membre de leur famille qui en tire profit.

Le crédit entre pêcheurs

On dit que lorsqu'ils ont un surplus d'argent à la suite d'une sortie fructueuse, les pêcheurs prêtent de l'argent à ceux de leurs collègues qui ont eu moins de chance. Ce type de crédit n'est soumis à aucune échéance. Le débiteur ne payera sa dette que lorsqu'il sera en mesure de le faire. En effet, ce type de crédit incite les pêcheurs à s'entraider mutuellement, ainsi les débiteurs qui ne sont pas en mesure de payer leurs dettes en temps voulu peuvent compter sur le soutien financier d'un autre pêcheur à qui ils ont déjà eu à emprunter de l'argent ou mieux demander le soutien des membres de la communauté.

5) Vue d'ensemble des systèmes de crédit existants

Résumé des systèmes de crédit existants dans la zone d'Étude (Fig. I.2.6-1).

(2) Les Besoins de Crédit pour la Pêche Artisanale

Le Fig. I.2.6-1 exprime une vue d'ensemble des lignes de crédits existantes et disponibles dans les communautés de pêcheurs. En dépit du nombre et de la variété des lignes de crédits, l'accès au crédit demeure limité pour les membres de la communauté. Ci-dessous sont passés en revue les groupements qui peuvent éventuellement bénéficier du crédit et qui en ont réellement besoin dans le secteur de la pêche artisanale.

Les femmes transformatrices

Les femmes transforment une variété de poisson qui trouve une clientèle à l'intérieur du Sénégal et dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Si les difficultés liées à la commercialisation étaient résolues, les femmes pourraient accroître leur production et leurs gains, s'il leur est possible d'avoir un accès raisonnable à un petit capital de roulement.

Les femmes paient environ près de 100 % de leurs emprunts, même dans le

cadre des programmes de crédit qui ne sont pas gérés convenablement . Tout programme de crédit devrait cibler les femmes et leur fournir les fonds aussi vite que le besoin est exprimé, bien entendu avec des plafonds relativement bas de sorte que le crédit ne soit pas monopolisé par une poignée de femmes.

Les femmes micro-mareyeurs

Elles vendent en gros ou au détail de petites quantités de poisson frais dans les marchés locaux et sont confrontées au manque de capitaux. Vendant des espèces qui répondent aux besoins de la population, elles ont des revenus relativement élevés, comparés aux pêcheurs et aux transformatrices. Comme pour le cas des femmes transformatrices, si les difficultés liées à la commercialisation sont surmontées, elles pourraient étendre leur activité et accroître leur revenu. Tout comme si elles pouvaient avoir accès de façon raisonnable à de petits capitaux. De plus, il est nécessaire de rappeler que les femmes remboursent 100 % de leurs emprunts ; et que tout programme de prêt devait les cibler et leur fournir les fonds aussi vite que le besoin est exprimé avec des plafonds relativement bas de sorte que le crédit ne soit pas monopolisé par une poignée de femmes.

Les pêcheurs

Il faut imaginer des programmes de crédit mis sur pied avec le concours des pêcheurs et qui vont tenir compte de leurs problèmes, de leurs points de vue et de leurs particularités. Le volume total de crédits ne peut être accru sans affecter les ressources déjà obtenues dans le cadre du «MSY» (maximum sustainable yield). Donc on devra consulter la DOPM pour voir quels types d'armement favoriser et le montant qui devra être affecté à chaque type d'engin. Des programmes devraient être mis sur pied en collaboration avec les pêcheurs et leurs organisations, les institutions financières et les donateurs . Lesquels programmes tiendront compte des problèmes même auxquels sont confrontés les pêcheurs et s'assureront par la même occasion que les prêts soient remboursés. On devrait prendre en compte les ressources lorsqu'on déterminera quel type de pêche encourager.

Les 30.782 pêcheurs (1995) dans la Zone d'Étude seront la population ciblée dans ce sous-secteur ; parmi eux 15.000 sont à Saint-Louis et 4.113 à Kayar. On peut affirmer qu'environ 1.645 sur les 4.113 pêcheurs de Kayar sont des migrants en provenance de Saint-Louis, si l'on considère le taux de 40 % calculé en utilisant les données de 1996 fournies par le bureau de la DOPM de Kayar. Le reste, soit 2.468 pêcheurs environ y vivent en permanence.

(3) Les Lignes de Crédits Pouvant être Appliquées de Manière Convenable dans la Zone d'Étude

L'Étude est formelle sur le fait qu'il y a un réel besoin de crédits dans le secteur de la pêche artisanale et que ce besoin n'est généralement pas satisfait par les programmes mis en place par la CNCAS. Si on tient compte de l'aspect géographique et du facteur temps, on pourrait considérer les systèmes de fonds communs de placement comme les mieux adaptés pour satisfaire les besoins dans les villages de pêcheurs; une telle thèse s'appuie sur les enseignements tirés de l'expérience de plusieurs projets qui ont existé ou qui sont en cours. Les femmes transformatrices et les micro-mareyeurs peuvent en bénéficier puisqu'elles ont la bonne réputation de rembourser leurs dettes. Un accès accru aux lignes de crédits leur permettrait d'avoir la possibilité d'étendre leurs activités. Pour ce qui est des pêcheurs, il est nécessaire de tenir compte des ressources avant de concevoir un programme de crédit.

Il y a 4.278 femmes transformatrices et 900 femmes micro-mareyeurs qui opèrent dans la Zone de l'Étude en 1995. A supposer que le montant des prêts soit de 25.000 FCFA, c'est-à-dire le minimum qu'offrent les fonds communs soutenus par la CNCAS, à peu près 130 millions (260.000 dollars américains) sont nécessaires pour les couvrir. Tous les fonds destinés aux prêts proviendront des dépôts des membres et des financements externes. Si on applique ces chiffres à Saint-Louis et Kayar, les deux principaux centres de pêche et de transformation artisanale dans la Zone de d'Étude, 27 millions FCFA (54.000 dollars) sont nécessaires pour Saint Louis et ses 1.000 transformatrices et 70 mareyeurs. Et 24 millions FCFA (48.000 dollars) à Kayar pour les 396 transformatrices et les 570 mareyeurs.

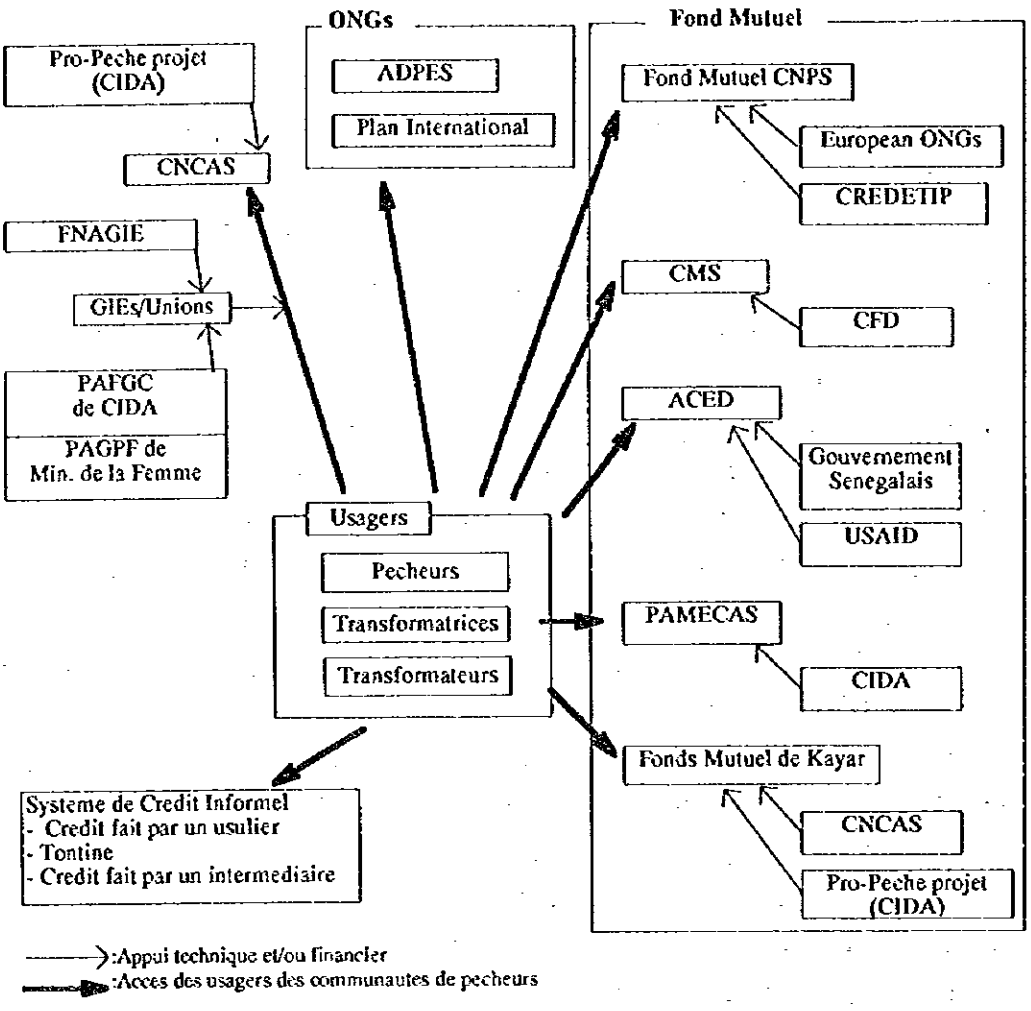

Source: Enquete sur le terrain de la Phase 1 (L'Etude sur le Programme de Development dans la zone de Peche Nord au Senegal), Oct.-Dec., 1996

Fig. I.2.6-1 Accèss au Système de Crédit Existant dans la Zone d'Etude

2.7 Communautés de Pêcheurs et Analyse des Genres

(1) Les Mouvements Migratoires des Pêcheurs

Les pêcheurs Sénégalais font des migrations saisonnières le long de nos côtes et dans les pays voisins comme le Ghana, la Mauritanie, la Guinée-Bissau et la Gambie. Selon des données du CRODT, il y avait 1.110 pirogues migratrices en Mai et 800 en Septembre 1985. Ce qui montre une baisse des migrations durant la saison des pluies. Le Tableau I.2.7-1 précise les tendances des pirogues migratrices établies par les principaux centres de pêche et le Tableau I.2.7-2 indique les pirogues migratrices sur la base des équipements de pêche en septembre 1985.

Dans la Zone d'Étude, comme il est indiqué dans le Tableau I.2.7-1, les pêcheurs wolof (l'un des principaux groupes ethniques du Sénégal) qui vivent à Nguet Ndar, Saint-Louis, ou «Guet Ndarien», sont les principaux acteurs des mouvements migratoires. A cause de la saison de pêche, du surpeuplement de leurs villages et de la raréfaction des ressources marines dans les côtes Saint-Louisiennes, ils ont décidé d'entreprendre des migrations avec les membres de leurs familles, afin de continuer leurs activités de pêche.

Ils s'installent partout où les conditions économiques, sociales et géographiques le permettent. De Saint-Louis, ils vont s'établir à Kayar en particulier, mais aussi dans les autres villages de pêcheurs de la Grande Côte et au Cap-Vert. Étant donné que les pêcheurs de Guet Ndar sont de grands spécialistes dans leur domaine, avec une longue tradition de pêcheurs, ils peuvent opérer dans toutes les conditions et sont acceptés partout dans les autres communautés de pêcheurs du fait de leur savoir faire.

Le Tableau I.2.7-3 montre les mises à terre par espèce principale et par mois à Saint-Louis et Kayar (1995). Ce qui donne un aperçu sur les fluctuations saisonnières de la production de poisson. La haute saison pour la sardinelle à Saint-Louis va de Février à Avril, alors qu'elle va de Janvier à Mars à Kayar. Le Tableau I.2-7-4 décrit les variations mensuelles du nombre de pirogues de pêche en 1995.

Le nombre des pirogues migratrices partant de Saint-Louis est constant toute l'année, alors que le nombre des pirogues qui viennent des autres sites de débarquement vers Kayar est en train de changer de façon dynamique. Janvier et Mai correspondent à la grande saison à Kayar, à en juger par le nombre de pirogues et Décembre à avril, si on en juge par les quantités de poissons débarquées. Les variations des mises à terre correspondent pratiquement à celle du nombre de pirogues à Kayar.

D'autre part, à Saint-Louis les variations de la production de poisson n'ont

pas d'effet sur le nombre de pirogues qui débarquent à Saint-Louis, et le nombre de pirogues qui migrent de Saint-Louis vers les autres centres de pêche.

(2) Structure de la Population dans les Communautés Ciblées

Les données du Tableau I.2.7-1 indiquent que 527 pirogues ont émigré de Guet Ndar (Saint-Louis) en 1987. Ce qui veut dire que 50 % des migrations sont parties de Guet Ndar. Les pêcheurs de Guet Ndar se sont résolus à participer à la campagne de migration en raison de la fluctuation saisonnière des ressources halieutiques et du surpeuplement dans les zones où vivent les pêcheurs. Les pêcheurs de Guet Ndar ou «Guet Ndariens» sont des experts dans le domaine de la pêche. Ils ont introduit un grand nombre de techniques dont notamment les techniques de transformations artisanales dans leurs points de chute.

On peut estimer à partir des taux de 1985 que 7.050 (47 %) sur les 15.000 pêcheurs de la région de Saint-Louis ont émigré vers d'autres endroits avec leurs familles en 1995. 7.950, c'est le nombre de pêcheurs restés au village. Un calcul de la DPS estime que la population de Guet Ndar va croître au point de dépasser le nombre de 20.000 habitants en l'an 2.015. Par conséquent des contre-mesures adéquates doivent être prises afin d'améliorer les conditions de vie des pêcheurs migrants et les encourager à s'installer dans les points de chute. Il est nécessaire en outre d'améliorer les conditions de vie à Guet Ndar et ses environs.

Il y a beaucoup de Guet-Ndariens dans les villages de Lompoul et Fass Boye. La majorité des habitants autochtones dans ces villages sont des agriculteurs. Certains d'entre eux sont devenus pêcheurs ou font de la transformation de poisson grâce aux techniques introduites par les Guet-Ndariens. A Lompoul ces derniers vivent dans des cases en paille le long de la plage sur le domaine national. A Fass Boye ils louent des chambres dans des maisons qui appartiennent aux autochtones. Cependant les Guet-Ndariens aussi bien que les autochtones s'adonnent ensemble aux activités de pêche, même si les deux communautés n'habitent pas côte à côte.

Un grand nombre de Guet Ndariens viennent à Kayar pendant la haute saison accompagnés des membres de leurs familles. Ils séjournent à Kayar durant 9 à 11 mois et retournent à Guet Ndar. Ils ont construit des maisons près de la plage, ce qui est tout à fait illégal car ils occupent ainsi le domaine national Il ya d'autres migrants qui viennent de Fass Boye ; d'habitude ils viennent seuls sans leurs familles. Il y a eu quelques conflits entre les résidents permanents (les autochtones), dont la plupart sont des agriculteurs et les pêcheurs migrants. C'est le comité de gestion placé sous la direction du Bureau Régional qui se charge de trouver une solution à ces problèmes de cohabitation. Les points de débarquement sur la plage sont séparés en deux parties:

une pour les pêcheurs originaires du terroir, et une autre pour les pêcheurs migrants. Les femmes transformatrices qui sont des migrants ne font partie d'aucun GIE.

D'après les données fournies par la DOPM, on dénombrait 761 pirogues en Février 1996 dont 306 (40 %) appartenaient à des pêcheurs migrants originaires de Saint-Louis et 28 (3,7%) venant de Fass Boye. Il y avait près de 3.000 pêcheurs pendant la haute saison. En appliquant un taux de 40% par pirogue (venant de Saint-Louis) on aura environ 1.200 pêcheurs originaires de Guet Ndar et 1.680 originaires de Kayar.

Kayar comptait environ 9.000 habitants en 1995. En supposant que 1.200 pêcheurs Guet Ndariens viennent à Kayar avec 5 membres de leur famille, la population du village en saison de pointe tournerait autour de 16.200 habitants. D'après les prévisions la population de Kayar pourrait atteindre 15.332 habitants en 2015. Avec les problèmes d'espace qui se posent à Kayar, de sérieux problèmes de surpeuplement pourraient survenir si aucune mesure n'est prise.

(3) L'accès des Femmes aux Ressources Communautaires

1) Génération et distribution des revenus

La majorité des femmes s'adonne à des activités de transformation à petite échelle. Il y quelques unes qui emploient des ouvriers dans le cadre de leurs activités de transformation et la vente des produits dans les zones environnantes. Selon des données du projet PAFGC de Kayar pour l'année 1994, le revenu le plus élevé d'une femme transformatrice est de 139.000 FCFA par mois, le revenu intermédiaire de 100.000 francs, alors que le revenu le plus bas est de 50.000 FCFA par mois. A Fass Boye ils sont respectivement de 150.000, 100.000 et 25.000 FCFA.

On peut distinguer trois catégories de femmes grossistes en se basant sur la taille de leurs entreprises. Celles qui sont au sommet de l'échelle possèdent des camions frigorifiques et font des activités de grande envergure. La classe moyenne est constituée de "micro-mareyeurs" qui achètent et vendent du poisson individuellement et utilisent des moyens de transport public. Au bas de l'échelle, nous avons les "très petits grossistes" qui vendent les prises de leurs maris. Les revenus des femmes classées dans cette dernière catégorie et ceux de leurs maris ne sont pas clairement dissociés. A Kayar, le revenu le plus élevé d'une femme «micro grossiste» est de 180.000 FCFA/mois et le plus bas est de 12.000 FCFA/mois. A Pikine dans la région de Dakar, le revenu le plus revenu élevé est de 174.000 FCFA/mois, le revenu intermédiaire est de 56.000 FCFA/mois et le plus bas revenu est de 16.300 FCFA/mois.

2) Les systèmes de crédit formels

Le problème principal auquel sont confrontées les femmes exerçant des activités de transformation, de vente en gros et de vente en détail est le manque de fonds de roulement. Leurs fonds de roulement leur viennent en fait des prêts qui leur sont octroyés par les fonds communs de placement (Fonds Mutuels) et les systèmes de crédit informels notamment les tontines et le système usurier.

Dans la Zone d'Étude, les femmes ont accès aux lignes de crédit Pro-Pêche à la CNCAS. Elles ont reçu 46 % des prêts du portefeuille actuel à la CNCAS en ce concerne la région de Dakar et 52 % en ce qui concerne Kayar. Saint-Louis est un cas particulier, les femmes n'ont eu en tout que 8 des 263 prêts du portefeuille actuel pour la région (soit 3%). En général, l'accès des femmes aux lignes de crédit logées à la CNCAS est restreint à cause des procédures complexes qu'il faut suivre et des conditions imposées.

3) Institutions et organisations

Les Comités de gestion de l'UOPAGC

L'UOPAGC a des comités de gestion dans les 6 centres de pêche que sont Saint-Louis, Lompoul, Fass Boye, Kayar, Pikine et Hann. Ces comités sont constitués de représentants des GIE locaux et de femmes transformatrices et semi grossistes. Leur siège fut construit dans le cadre du projet Pro-Pêche. En général, ils sont bien organisés et mènent diverses activités de groupe. Parmi ces activités on peut citer les prêts renouvelables, la location des infrastructures de leur centre, l'achat et la vente de poisson, de légumes et des programmes d'alphabétisation. Elles bénéficie de l'assistance technique et financière de l'Agence Canadienne pour le Développement International à travers quelques cabinets de consultance locaux. De manière générale, les pêcheurs migrants ne sont pas associés à ces unions dans les villages de pêcheurs.

L'union locale de la FENAGIE

La FENAGIE a mis en place des unions locales au sein des communautés. Les GIE locaux des différents secteurs d'activités économiques comme la pêche, la vente en gros, la vente en détail et l'agriculture. Par exemple, l'union locale de Yenn qui a été créé au début de l'année 1996 compte 80 membres. Ils sont transformateurs de poisson, demi grossistes, détaillants. Il y a également de vendeurs de légumes. Une cotisation d'un montant de 1.000 FCFA est exigée à chaque nouveau membre. Les membres peuvent obtenir des prêts de 5.000 francs FCFA avec un taux d'intérêt de 10 %. Le rôle de la FENAGIE n'est pas très bien défini.

4) Les services de la Besoins Humains de Base (BHB)

La majorité des communautés de pêcheurs de la Grande Côte est confronté à de sérieuses difficultés liées à l'accès difficile aux services de santé. Des postes de santé existent à Kayar, Fass Boye et Yene, mais il n'y a pas de médecin et le manque de médicaments est chronique. Il n'y a aucune structure de santé à Lompoul et Potou. Le mauvais état des routes rend encore plus difficile la vie dans de ces communautés.

Le faible taux de scolarisation est un autre problème lié aux services de la BHB dans les communautés de pêcheurs. A Saint-Louis les enfants arrêtent les études à 11-12 ans pour s'adonner à des activités de pêche. Le taux d'abandon de l'école est élevé. Le taux d'analphabétisme est très élevé dans les communautés de pêcheurs. De plus, les enfants des pêcheurs migrants Guet Ndariens n'ont pas l'occasion d'aller à l'école à cause des mouvements de leurs parents. Néanmoins certains parents laissent leurs enfants en âge d'aller à l'école sur place afin qu'ils puissent étudier.

Le taux d'analphabétisme dans les communautés de pêcheurs est très élevé. On dit que 90 pour cent des femmes transformatrices et micro-grossistes sont analphabètes. L'alphabétisation en wolof a été entrepris par le CAEP, le projet PAFGC et les ONG.

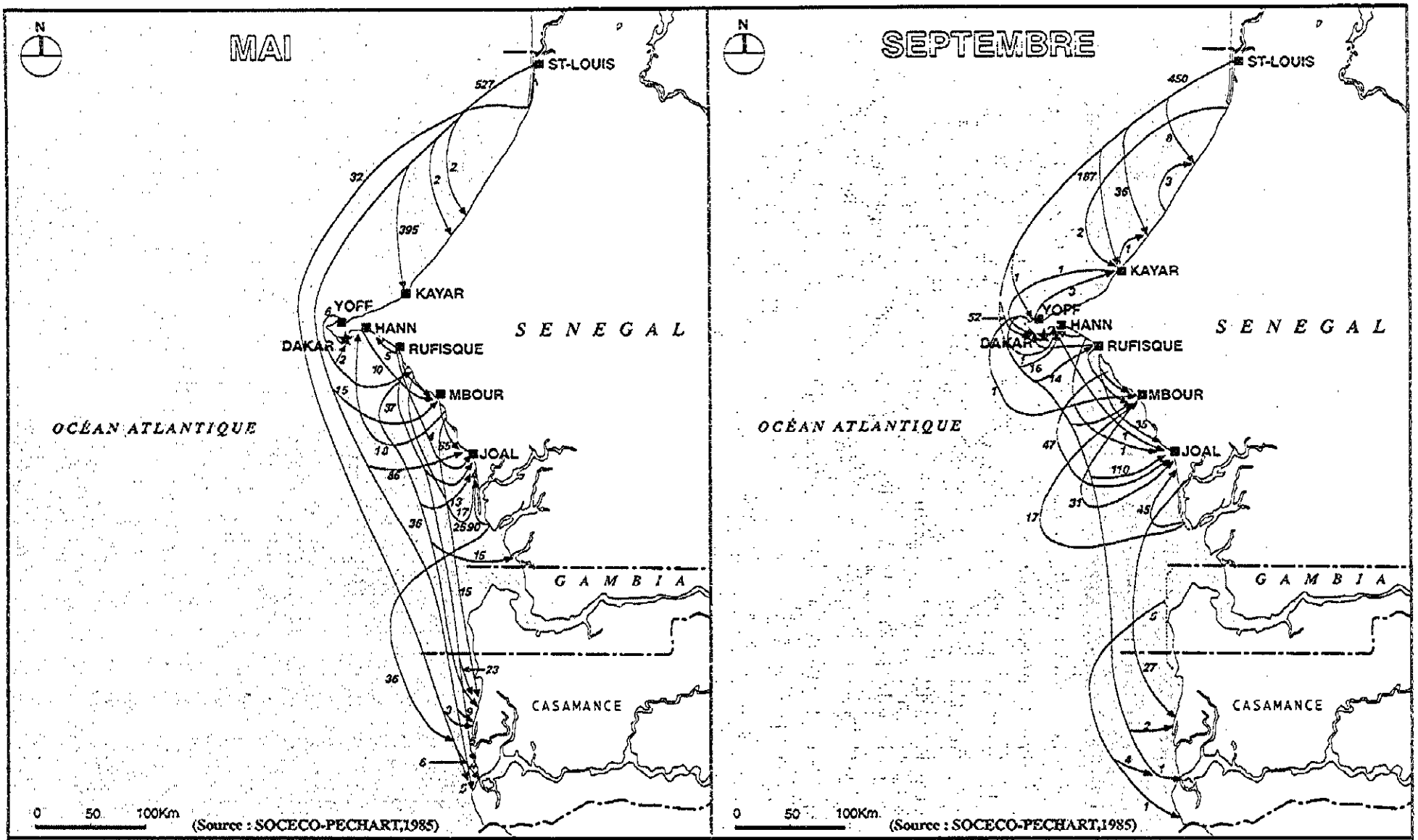

Fig. I.2.7-1 Mouvement des Bateaux de Pêche le long de la Côte du Sénégal (1983)

L'ETUDE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DANS LA ZONE DE PECHE NORD
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Tableau I.2.7-1 Tendance des Migrations (Septembre 1985)

		Pirogues migrantes		Pirogues Immigrantes	
	Total du nombre de pirogues du centre d'origine	Nombre de pirogues	% des pirogues du centre d'origine	Nombre de pirogue	% des pirogues existantes
Centre de Pêche					
Région de Saint-Louis					
St. Louis	1.103	527	47%	0	0%
Tassinere	23	21	91%	0	0%
Pilote	23	18	78%	0	0%
Région de louga					
Tare	14	0	0%	0	0%
Région de Thiès (Grande Côte)					
Fass Boye	56	0	0%	14	20%
Kayar	184	1	0,50%	396	68%
Région de Dakar					
Yoff	301	6	2%	24	8%
Ngor	79	0	0%	0	0%
Ouakam	86	3	3%	0	0%
Soumbédioune	197	1	0,50%	22	10%
Hann	98	6	6%	20	18%
Thiaroye	61	11	18%	4	7%
Rufisque	115	7	6%	0	0%
Bargny	73	11	15%	0	0%
Yene	80	49	61%	0	0%
Région de Thiès (Petite Côte)					
Mbour	445	90	20%	52	13%
Joal	195	4	2%	333	64%

Source: CRODT

Tableau I.2.7-2 Pourcentage des Migration par Méthode de Pêche

Méthode de pêche	Pourcentage des pirogues migrantes
Senne tournante (Pirogue filets)	24%
Senne tournante (Pirogue)	23%
Filets dormants encerclants	67%
Senne plage	11%
Casier profond	24%
Tous les autres équipements	25%

Source: CRODT

Tableau I.2.7-3 Prises de Poissons par Espèces et par Mois à St. Louis et Kayar (1995)

Unité: tonnes

Espèces	Janv.	Fev.	Mar.	Avr.	Mai	Jun	Jul	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.	Total
Saint Louis													
Sardinelle	1.822	3.277	3.900	4.031	1.134	1.610	585	360	1.192	1.530	2.543	1.620	22.840
Autres espèces	487	528	441	332	837	1.006	902	353	377	234	327	214	6.035
Espèces export	773	645	758	604	1.227	678	694	642	665	520	635	364	8 203
Total:	3.142	4.450	5.098	5.017	3.198	3.294	2.181	1.355	2.234	2.284	3.504	2.198	37.952
Kayar													
Sardinelle	1.889	3.402	1.512	426	53	94	342	143	163	107	67	821	9.018
Autres espèces	711	732	541	750	779	473	265	42	32	63	318	739	5.445
Espèces export	155	497	374	330	142	157	220	129	104	97	94	138	2.435
Total	2.755	4.631	2.428	1.506	974	724	827	313	298	266	480	1.698	16.898

Source : Compilation des enregistrements mensuels des Centres Régionaux de St-Louis et Kayar,1995

Tableau I.2.7-4 Variations Mensuelles du Nombre de Pirogues à St. Louis et Kayar (1995)

	Janv.	Fev.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.
I. St. Louis												
1. Pirogues locale qui débarquent à Saint-Louis												
(1) Pêche à la ligne	590	590	595	595	603	609	614	622	630	463	646	646
(2) VL	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45
(3) Senne tournante	85	85	90	90	99	99	99	100	100	100	100	80
(4) Filet dormant	450	452	452	452	461	462	467	468	469	470	470	470
Sous -Total	1.170	1.172	1.182	1.182	1.208	1.215	1.225	1.235	1.244	1.078	1.261	1.241
2. Pirogues migrantes qui débarquent à Saint-Louis												
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Pirogues en provenance de Saint-Louis allant vers d'autres sites												
(1) Pêche à la ligne	475	475	475	475	475	475	475	475	475	475	475	478
(2) VL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(3) Senne tournante	40	40	35	35	30	30	30	30	30	30	30	52
(4) Filet dormant	304	304	304	304	300	300	300	300	300	300	301	304
Sous -Total	819	819	814	814	805	805	805	805	805	805	806	834
Nbre total des pirogues	1.989	1.991	1.996	1.996	2.013	2.020	2.030	2.040	2.049	1.883	2.067	2.075
II. Kayar												
1. Pirogues locale qui débarquent à Kayar												
(1) Pêche à la ligne	207	348	229	256	289	na	107	108	196	196	194	194
(2) VL	20	20	13	18	25	na	9	9	17	17	21	21
(3) Senne tournante	9	10	10	19	10	na	7	7	8	8	9	9
(4) Filet dormant	0	0	2	1	0	na	0	0	0	0	0	0
Sous -Total	236	378	254	285	324	na	123	124	221	221	224	224
2 Pirogue venant des autres sites à Kayar												
(1) Pêche à la ligne	310	300	291	293	284	na	35	53	40	40	70	70
(2) VL	0	0	8	0	0	na	8	0	0	0	0	0
(3) Senne tournante	48	49	26	20	16	na	0	0	0	0	2	2
(4) Filet dormant	49	62	49	31	37	na	9	10	36	36	9	9
(5) Ligne (Glacière)	4	5	10	10	2	na	0	0	2	2	0	0
Sous-Total	411	416	384	354	339	na	52	63	78	78	81	81
3 Pirogues locales allant vers d'autres sites												
(1) Pêche à la ligne	7	0	0	0	0	na	45	96	0	0	0	0
Sous-total	7	0	0	0	0	na	45	96	0	0	0	0
Total nombre de pirogues	654	794	638	639	663	na	220	283	299	299	305	305

Source: Compilation des enregistrements mensuels des services régionaux de la DOPM à Saint Louis et Kayar, 1995